

# Rapport Annuel

Activités de l'Année

2003



L'Organisation  
Européenne  
de l'Habillement  
et du Textile

# Rapport Annuel

Activités de l'Année

2003

---

PRÉPARÉ POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU 25 JUIN 2004 À BRUXELLES



## TABLE DES MATIÈRES

### GÉNÉRAL

- Le Conseil d'administration	6
- L'équipe d'Euratex	7
- Membres	8
- La structure de fonctionnement	8
- Administration	9
- Comptes et Bilan de l'exercice 2003	
- La dimension institutionnelle d'Euratex	

### STRATÉGIE INDUSTRIELLE

- La communication sur le textile et l'habillement	10
- La traçabilité et le marquage de l'origine	10
- Développements réglementaires	11

### COMMERCE EXTÉRIEUR

- Conférence Mondiale sur le textile et l'habillement	12
- Conférence Ministérielle de Cancun et le développement	13
- Le développement durable (SIA) et ses retombées inattendues (STIC)	13
- Les relations commerciales et industrielles	14
- Chine	14
- Déclaration d'Istanbul	15
- Les contacts politiques	15
- Inde, les premiers signes d'une détente	16
- Russie une feuille de route pour un meilleur avenir	16
- Les Etats-Unis et les problèmes commerciaux	17
- L'Amérique Latine, relations avec des hauts et des bas	17

### LA ZONE PAN-EURO MEDITERRANÉENNE

- Élargissement: l'effet Perfect Link	18
- Le renforcement de la zone Pan Euro Med	19
- Les questions douanières reprennent de l'importance	19
- Règles d'origine préférentielles	20
- Le système des préférences généralisées	20

### DONNÉES ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES 21

### RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 22

### ENVIRONNEMENT

1. REACH la nouvelle politique en matière de substances chimiques	23
2. Mise en oeuvre de REACH & partenariat stratégique	24
3. Exposition humaine aux substances chimiques libérées dans les textiles: EIS CHemRISK	24
4. Prévention et réduction intégrées de la pollution (IPPC)	25
5. Politique intégrée des produits	26
6. Déchets: vers une stratégie thématique sur la prévention & le recyclage des déchets	27
7. Déchets: emballages et déchets d'emballages	28
8. Aperçu des principales modifications	29
9. Usage durable des ressources naturelles	29
10. L'eau	30

### AFFAIRES SOCIALES

1. Projet de manuel commun sur les marchés publics	30
2. Projet pilote européen sur la mise en oeuvre du code de bonne conduite en Turquie	31
3. Projet pilote Leonardo pour développer de nouveaux CD ROM européens pour la formation textile: EUROTT	31
4. Invitation du FSE – THC dans le cadre de son projet N.E.T. Rome	31
5. Conférence européenne sur la responsabilité sociale des entreprises – Venise – 13-14/11/2003	32

### TEXTILES TECHNIQUES 32

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. Douanes UE et lutte contre les contrefaçons	33
2. Suivi du Livre Vert contre la contrefaçon: Projet de directive de l'UE	35
3. Actions au niveau du Parlement européen pour lutter contre la contrefaçon	35
4. Activités d'Euratex concernant "l'acquis communautaire" en matière de DPI	36
5. Projet EU pour les DPI	37
6. Accord ADPIC et mise en oeuvre des DPI	37
7. Réunions du groupe de travail d'Euratex « Propriété Intellectuelle »	38

### LISTE DES MEMBRES

- Organisations nationales professionnelles membres d'Euratex	39
- Organisations de branche européennes	42
- Membres associés et correspondants	43

## GÉNÉRAL

### Le Conseil d'Administration



Président  
Filiep LIBEERT



Directeur Général  
William LAKIN



Le mandat de l'actuel Conseil d'Administration, élu le 5 décembre 2001, prend fin le 30 juin 2004, lorsqu'il sera remplacé par le nouveau Conseil d'Administration dont les membres seront élus ou réélus par l'Assemblée Générale du 25 juin. Le nouveau Conseil sera élu pour une période de deux ans prenant fin le 30 juin 2006.

On trouvera ci-dessous la composition de l'actuel Conseil d'Administration et ci-dessus une photo prise lors de sa réunion à Paris, le 19 septembre 2003:

<b>F. Libeert</b>	President Euratex	<a href="mailto:info@euratex.org">info@euratex.org</a>
<b>F.P. Falke</b>	Vice-President Euratex	<a href="mailto:mschmidt@mail.falke.de">mschmidt@mail.falke.de</a>
<b>K. Buyse</b>	Vice-President-Treasurer Euratex	<a href="mailto:koen.buyse@vama.be">koen.buyse@vama.be</a>
<b>B. Baser</b>	Representing TTEA& ITKIB	<a href="mailto:bbaser@guney-polgat.com.tr">bbaser@guney-polgat.com.tr</a>
<b>G. Berti</b>	Representing CIRFS	<a href="mailto:giancarlo.berti@nuovarayon.it">giancarlo.berti@nuovarayon.it</a>
<b>T. Burgi</b>	Representing Eurocoton	<a href="mailto:titoburgi@gemonamanifatture.com">titoburgi@gemonamanifatture.com</a>
<b>J. Casanovas</b>	Representing CIE	<a href="mailto:jcasanovas@jdcasanovas.com">jcasanovas@jdcasanovas.com</a>
<b>J. Corrin</b>	Representing BATC	Fax: + 44.1924.44.25.25
<b>J. De Jaegher</b>	Representing SMI (Italy)	<a href="mailto:jean.dejaegher@tin.it">jean.dejaegher@tin.it</a>
<b>L. Donatelli</b>	Representing Interlaine	fax. 00.39.0321/93397
<b>O. Festa Bianchet</b>	Representing Italy (SMI)	<a href="mailto:lef@lorafesta.it">lef@lorafesta.it</a>
<b>V. Giuliani</b>	Representing Mailleurop	<a href="mailto:naldini@sistemamodaitalia.it">naldini@sistemamodaitalia.it</a>

<b>J.F. Gribomont</b>	Representing Benelux	<a href="mailto:christel.debleecker@utexbel.be">christel.debleecker@utexbel.be</a>
<b>I. Izzet</b>	Representing ITKIB	<a href="mailto:izzetille@italteksekspo.com">izzetille@italteksekspo.com</a>
<b>D. Jacomet</b>	Representing UIT	<a href="mailto:djacomet@devanlay.fr">djacomet@devanlay.fr</a>
<b>G. Kesçi</b>	Representing TCEA	<a href="mailto:gungorkesci@galswear.com">gungorkesci@galswear.com</a>
<b>N. Koumlis</b>	Representing small countries	<a href="mailto:nikos-koumlis@niditex.gr">nikos-koumlis@niditex.gr</a>
<b>B. Lebek</b>	Representing GTMI	<a href="mailto:drble@t-online.de">drble@t-online.de</a>
<b>M. Mantero</b>	Representing Italy (SMI)	<a href="mailto:mirella.privetelio@mantero.com">mirella.privetelio@mantero.com</a>
<b>L. Mauritzon</b>	Representing Nordic countries	<a href="mailto:lars.mauritzon@boraswafveri.se">lars.mauritzon@boraswafveri.se</a>
<b>C. Miserey</b>	Representing UFIH	<a href="mailto:ffivm@wanadoo.fr">ffivm@wanadoo.fr</a>
<b>J.A.Oliveira</b>	Representing Portugal	<a href="mailto:administracao@riopele.pt">administracao@riopele.pt</a>
<b>U. Oran</b>	Representing TCMA	<a href="mailto:uoran@dominotekstil.com.tr">uoran@dominotekstil.com.tr</a>
<b>G. Pelizzatti</b>	Representing the small branches	<a href="mailto:export@fiorete.com">export@fiorete.com</a>
<b>P. Pfnaisl</b>	Representing small Countries	<a href="mailto:pfnaisl@fvtextil.wk.or.at">pfnaisl@fvtextil.wk.or.at</a>
<b>M. Tronconi</b>	Representing Italy (ATI)	<a href="mailto:mtronco@tin.it">mtronco@tin.it</a>

### L'Équipe d'Euratex:

<b>William H. LAKIN</b> <a href="mailto:William.lakin@euratex.org">William.lakin@euratex.org</a>	<b>Directeur Général</b> +32.2.285.48.81
<b>Francesco MARCHI</b> <a href="mailto:Francesco.marchi@euratex.org">Francesco.marchi@euratex.org</a>	<b>Directeur des Affaires Economiques</b> +32.2.285.48.92
<b>Lutz WALTER</b> <a href="mailto:Lutz.walter@euratex.org">Lutz.walter@euratex.org</a>	<b>Direction de la recherche et du développement</b> +32.2.285.48.85
<b>Deborah SANTUS</b> <a href="mailto:Deborah.santus@euratex.org">Deborah.santus@euratex.org</a>	<b>Direction des projets</b> +32.2.285.48.90
<b>Adil ELMASSI</b> <a href="mailto:Adil.elmassi@euratex.org">Adil.elmassi@euratex.org</a>	<b>Affaires environnementales</b> +32.2.285.48.84
<b>Stéphanie LE BERRE</b> <a href="mailto:Stephanie.le.berre@euratex.org">Stephanie.le.berre@euratex.org</a>	<b>Affaires juridiques et sociales</b> +32.2.285.48.93
<b>Roberta ADINOLFI</b> <a href="mailto:Roberta.adinolfi@euratex.org">Roberta.adinolfi@euratex.org</a>	<b>Senior Economiste</b> +32.2.285.48.87
<b>José MEDINA</b> <a href="mailto:Jose.medina@euratex.org">Jose.medina@euratex.org</a>	<b>Economiste</b> +32.2.285.48.86
<b>Paulette DE WILDE</b> <a href="mailto:Paulette.de.wilde@euratex.org">Paulette.de.wilde@euratex.org</a>	<b>Direction Affaires administratives et Financiers – Secrétariat R&amp;D, BTT,Env.</b> +32.2.285.48.83
<b>Pascale MAUPERTUIS</b> <a href="mailto:Pascale.maupertuis@euratex.org">Pascale.maupertuis@euratex.org</a>	<b>Secrétariat du Directeur Général</b> +32.2.285.48.98
<b>André STEEMAN</b> <a href="mailto:Andre.steeman@euratex.org">Andre.steeman@euratex.org</a>	<b>Logistique</b> +32.2.285.48.88
<b>Nelly VAN WAUWE</b> <a href="mailto:Nelly.van.wauwe@euratex.org">Nelly.van.wauwe@euratex.org</a>	<b>Secrétariat Affaires Economiques</b> +32.2.285.48.91

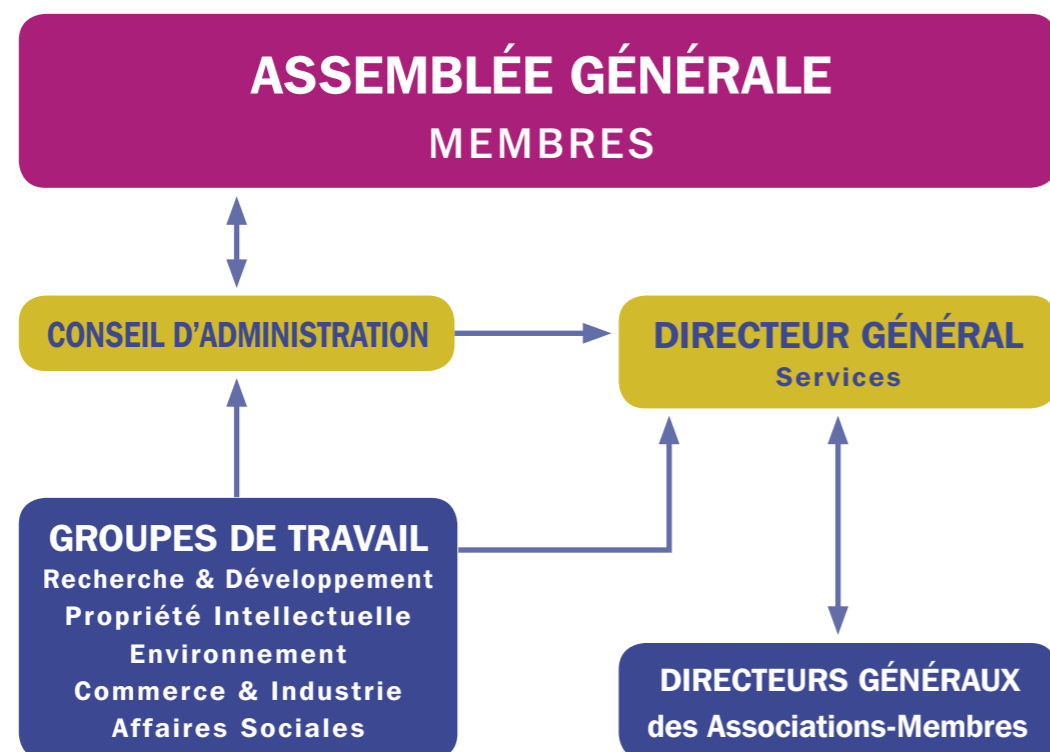
## Membres

L'élargissement de l'Union européenne à 25 à partir du 1er mai 2004 a pour conséquence que nos associations membres dans la République Tchèque, en Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, en République Slovaque et en Slovénie sont désormais devenues membres pléniers d'EURATEX. Seule la Hongrie parmi les anciens États d'Europe Centrale et Orientale n'a pas encore adhéré. Entre-temps, des contacts se poursuivent avec la Bulgarie et la Roumanie, et une association russe a également posé sa candidature. L'Assemblée de juin 2004 discutera de cette dernière candidature si l'on reçoit des informations suffisantes quant à la représentativité de cette association.

## La Structure de Fonctionnement

Depuis le rapport annuel sur ses activités en 2002, d'importants changements sont intervenus dans la structure de fonctionnement d'EURATEX. Le "Mandate and Review Body" a été supprimé et remplacé par des comités spécifiques pour traiter les questions ayant trait à la politique commerciale et industrielle, l'environnement, la recherche et le développement, ainsi que la propriété intellectuelle.

Le nouvel organigramme se présente désormais comme suit:



## Administration

### COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2003

Les comptes et le bilan de l'exercice 2003 font également partie de la documentation pour l'Assemblée Générale. Ils ont été envoyés aux membres sous pli séparé et seront commentés de manière détaillée par le Vice-président Trésorier.

### LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE D'EURATEX

Tout au long de l'année Euratex a été invité à participer à plusieurs manifestations à caractère international en lien direct avec le lancement des négociations multilatérales (OCDE, OMC, OMD); les activités de lobby institutionnel au niveau européen (Parlement Européen, Comité Economique et Social, Comité 133/Textile, Unice); les relations internes à la filière au niveau régional ou international (ACTE, IAF). Au cours de ces manifestations Euratex a été en mesure de clarifier les positions de notre industrie sur tous les dossiers touchant tout aussi bien la politique commerciale que la politique industrielle au sens large en complément des activités déployées par les autres départements d'Euratex.



Filiep LIBEERT & Friedhelm SARTORIS



Robert MADELIN & Filiep LIBEERT avec Eva CASALPRIM (EP) et Stéphanie LE BERRE

## STRATÉGIE INDUSTRIELLE

### La Communication sur le Textile et L'Habillement

Toute l'activité d'Euratex a été peu ou prou influencée par la rédaction de la communication qui a découlé des conclusions issues de plusieurs manifestations officielles qui se sont étalées de fin 2002 à la mi-2003 et dont un des points d'orgues a été la conférence organisée au mois de mai 2003 par le Commissaire Lamy.

Cette communication, publiée au courant du mois d'octobre 2003 par les Commissaires Lamy et Liikanen, met en exergue la nécessité pour le secteur d'avoir une approche cohérente et coordonnée visant [a] au renforcement de la recherche et développement ainsi que de l'innovation au sein de la filière industrielle; [b] à une réelle protection de la propriété intellectuelle (plus grand recours par les entreprises aux instruments disponibles) ainsi qu'une lutte plus efficace contre la contrefaçon tant au niveau communautaire que mondial; [c] à favoriser la formation continue de la main d'œuvre et une approche concentrée et concertée au niveau des régions fortement dépendantes du textile et de l'habillement; [d] à prendre en compte les spécificités du secteur aussi bien dans la nouvelle politique chimique que dans le cadre de la politique environnementale en général; [e] à faire de la politique commerciale le fer de lance de l'amélioration de la compétitivité de notre industrie.

Les conclusions de cette communication publiée en octobre ont été adoptées sans changements par les Etats membres fin novembre 2003 et ont fait l'objet de plusieurs confrontations et résolutions favorables au secteur tant au niveau du Parlement Européen que du Conseil Economique et Social Européen.

Un des résultats les plus visible a été la constitution d'un « Groupe à haut niveau » réunissant quatre Commissaires, quatre ministres (DE, FR, IT, PO), l'industrie, les syndicats, les collectivités locales ainsi que les distributeurs et détaillants, qui doit, pour juillet 2004, délivrer les pistes d'une politique industrielle et commerciale cohérente et proactive pour le textile et l'habillement de l'UE à 25.

Le processus enclenché par le "groupe à haut niveau" devra aussi s'inspirer des résultats de l'étude commanditée par la DG Entreprise sur *les implications de la libéralisation du commerce en 2005 pour le textile et l'habillement*. Cette étude très complète et complexe s'attarde sur la compétitivité actuelle de l'industrie européenne et de ses districts, analyse les développements observés chez quelques concurrents mondiaux ainsi que dans la distribution. Par ailleurs, des projections à 15 ans ont été réalisées pour estimer l'impact additionnel de la libéralisation sur le secteur et a suggéré quelques pistes de réflexion pour le futur. Euratex a participé au comité de suivi de cette étude en prodiguant des conseils et en ouvrant sa base de donnée aux consultants. C'est dans ce même état d'esprit que Euratex participe au comité de pilotage d'une étude complémentaire sur l'avenir des 10 nouveaux Etats membres et des trois candidats (Bulgarie, Roumanie et Turquie). Cette étude a été lancée fin 2003 par la DG Entreprise et les résultats devraient être disponibles vers la fin de 2004.

### La Traçabilité et le Marquage de l'Origine

La traçabilité des produits et de leur marquage a été un des sujets les plus controversés de l'année 2003. En effet, les associations et par conséquent Euratex ont dédié pas mal de temps et d'énergies à étudier la proposition de



Francesco  
MARCHI

l'industrie italienne en faveur du développement d'une traçabilité des produits au sein de la filière aussi bien pour des raisons de développement équitable (en termes sociaux et environnementaux) que de visibilité/transparence de tous les produits (importés ou produits dans l'Union Européenne) destinés aux consommateurs finaux. Plusieurs réunions du Conseil d'Administration et de groupes de travail spécialisés ont permis de clarifier la position de l'industrie sur ce sujet délicat, malgré les visions diamétralement opposées de certains des membres. La suite des travaux s'est concentrée sur la possibilité d'imposer un étiquetage sur l'origine des produits, le fameux « made in... ».

Ce sujet a ensuite pris une autre dimension à partir du moment où la Commission a lancé un débat institutionnel sur le marquage de l'origine « made in EU », qu'il s'agisse de labels volontaires ou obligatoires. Le document de consultation publié par la DG Entreprise à ce sujet ne se limite pas aux seuls produits textiles et d'habillement, mais couvre une large gamme de biens de consommation. C'est sans surprises que les réactions de la part des représentants de divers secteurs manufacturiers et des Etats membres ont révélé des divergences de vue importantes concernant l'opportunité ou non de l'étiquetage obligatoire d'origine pour tous les produits commercialisés sur le territoire de l'Union Européenne. Euratex est arrivé, après diverses tentatives, à définir une position qui n'est que le fruit de compromis importants de la part de beaucoup de ses membres, position qui ne satisfait pleinement personne et qui ne pourra s'inscrire que dans une approche sectorielle lorsque la Commission et les Etats Membres seront en mesure de trancher dans ce dossier.

Dans ce cadre Euratex a développé une base de donnée qui reprend de manière synthétique pour 100 pays ou territoires, de par le monde, les obligations d'étiquetage pour les produits textile et habillement: étiquette d'origine, de composition de lavage, de taille, les informations additionnelles requises sur les importateurs ainsi que la langue officielle.

### Développements Réglementaires

Au cours des douze derniers mois et dans la perspective de l'élargissement Euratex a veillé à ce que le règlement sur les *aides d'Etat* puisse mieux couvrir le secteur. Ce sujet relativement aride, mais déterminant pour le maintien d'une concurrence saine a forcé Euratex à proposer [a] d'abaisser le seuil d'éligibilité pour soumettre ces aides à une certaine discipline; [b] de maintenir une approche « sectorielle » pour notre filière industrielle dans le nouveau règlement cadre sur les aides d'Etats. Ces sujets sont très sensibles et aucune décision n'a encore été prise même si les Etats membres ont adopté au courant du premier trimestre 2004 deux règlements simplifiant la gestion des aides destinées aux entreprises en difficulté ou devant se restructurer. Ces règlements sont globalement bien perçus par l'industrie dans la mesure où ils disciplinent les pratiques des Etats membres.

Par ailleurs Euratex a accueilli favorablement la décision des Etats membres d'accroître la transparence, l'efficacité et la prévisibilité dans l'usage de la *défense commerciale* (anti-dumping et anti-subsidations). Selon ces nouvelles règles, les mesures définitives de lutte contre le dumping et contre les subventions seront adoptées si la majorité simple des Etats membres ne s'y oppose pas. L'UE va également introduire des dates limites obligatoires pour achever les enquêtes de réexamen ce qui accélère les enquêtes et introduit des règles plus claires sur l'application des mesures de défense commerciale. A la veille de l'élargissement de l'UE, ces changements rendront l'usage des instruments de défense commerciale plus efficaces, plus faciles à mettre en œuvre et plus transparents pour les opérateurs européens ainsi que pour ceux des pays tiers soumis à de cas de défense commerciale dans l'UE.

Dans un autre registre, à partir du 1er janvier 2005 une nouvelle *définition des petites et moyennes entreprises (PME)* sera appliquée par la Commission et les Etats membres dans les programmes de recherche et développement, d'innovation, de promotion à la formation, dans les projets régionaux ou la mise en œuvre des obligations en matière de comptabilité, etc. Euratex ne peut que se féliciter de cette actualisation. Cette définition prend en compte les croissances de productivité observées depuis 1996 et jouera un rôle déterminant dans l'accès aux programmes favorisant la compétitivité pour les PME du secteur (comme suite des travaux du Groupe à Haut niveau; voir ci avant), même si d'aucuns auraient voulu voir le seuil en termes d'emploi relevé.

Catégorie d'entreprise	Emploi (inchangé)	Chiffre d'affaires	or Total Bilan
<b>Taille moyenne</b>	< 250	≤ € 50 millions (en 1996: 40 millions)	≤ € 43 millions (en 1996: 27 millions)
<b>Petite</b>	< 50	≤ € 10 millions (en 1996: 7 millions)	≤ € 10 millions (en 1996: 5 millions)
<b>Micro</b>	< 10	≤ € 2 millions (non défini précédemment)	≤ € 2 millions (non défini précédemment)

## COMMERCE EXTÉRIEUR

(Francesco MARCHI)

### La Conférence Mondiale sur le Textile et l'Habillement

Les 5 et 6 mai 2003, une conférence mondiale sur le textile et l'habillement s'est tenue, sous les auspices du Commissaire Lamy, à Bruxelles. Cet événement qui a réuni plus de 800 participants provenant de 70 pays a permis de montrer, pour la première fois peut-être à ce niveau, les implications commerciales qui résulteront de la mise en œuvre des accords passés (ATV) et futurs de l'OMC qui touchent directement notre secteur.

De nombreux représentants des plus hautes instances mondiales et nationales se sont succédés pour évoquer ces questions d'actualité. Les industriels et représentants de l'Union Européenne ont prêté une attention particulière à l'exposé du Directeur Général de la DG Commerce, Peter CARL qui a un peu clarifié la position de l'Union Européenne sur les barrières tarifaires et non tarifaires en se référant à plus d'une reprise à la réciprocité et à l'harmonisation, ainsi qu'aux conclusions prudentes de Pascal Lamy qui a mis l'accent sur la nécessaire implication de tous les pays dans le processus et sur le besoin de développer les échanges « Sud-Sud ».

La position d'Euratex, exprimée par la voix de son Président, était claire, courtoise, ferme mais sans ambages en faveur d'une ouverture des marchés réciproque et symétrique. Il en a été de même pour les représentants de l'industrie européenne qui ont été invités par la Commission à intervenir officiellement. La conférence en elle-même a aussi permis à un certain nombre de pays moins avancés et de petits fournisseurs de faire part de leur inquiétude quant à leur rôle futur dans les échanges du textile et de l'habillement. Elle a également mis en exergue l'isolement croissant de l'Inde comme étant le seul marché qui reste largement fermé ainsi que la montée en puissance de la Chine qui préoccupe nombre de pays fournisseurs.

Cette manifestation a été l'occasion pour les organismes professionnels européens, américains, japonais et coréens de se rencontrer avant cet événement pour identifier leur communauté de vues sur le futur de notre industrie. Cette réunion a donné lieu à un communiqué de presse conjoint.

### La Conférence Ministérielle de Cancun et le Développement

Le début de l'année avait commencé avec un manque de clarté quant à la position que la Commission et les Etats membres comptaient prendre dans le cadre des futures négociations de l'Agenda de Doha pour le Développement (DDA) ce qui a valu quelques clarifications importantes entre Euratex et les négociateurs au cours du premier semestre 2003. Pour notre industrie, l'accès au marché s'inscrit dans une approche dite « sectorielle » qui lie les aspects tarifaires et non tarifaires de manière indissociable.

C'est sur cette base que Euratex et l'industrie japonaise ont indiquée leurs espoirs quant au lancement du cycle de négociation qui devrait aboutir à une vraie harmonisation de l'accès au marché dans le secteur ainsi qu'à une diminution du différentiel tarifaire entre tous les acteurs mondiaux. C'est avec confiance que notre industrie a participé à la Conférence Ministérielle de l'OMC organisée à Cancun. Euratex a été très actif pour supporter et défendre les positions de l'industrie auprès de la Commission, des Etats membres et de l'Unice au cours de ces quatre jours. Malheureusement la Conférence s'est soldée par un échec retentissant. Pour Euratex et ses membres présents à Cancun, ce résultat est arrivé à la surprise générale sans qu'il n'y ait eu à proprement parler de vraie négociation.

Cet échec a conditionné le reste de l'année, l'Union Européenne est entrée dans une phase de réflexion qui a valu à Euratex de devoir rester très vigilant et de développer une activité intense auprès de la Commission, du Parlement Européen et des autres secteurs industriels européens afin de s'assurer que les choix finaux soient conformes aux espoirs de notre industrie.

En mode mineur, le processus du DDA a été relancé au début 2004 sous l'impulsion de l'UE, mais aussi de la très médiatique lettre américaine en faveur d'une approche plus centrée sur les pays les plus pauvres et la recherche d'une « masse critique » de pays favorables à une approche sectorielle pour notre industrie. Euratex pour l'instant reste fidèle à son approche visant à ce que l'ensemble des membres de l'OMC satisfasse aux conditions de l'approche sectorielle et ce tant que les modalités de négociation et la formule n'auront pas été arrêtées à Genève. A ne pas douter ce dossier restera à nouveau au centre des préoccupations de notre industrie pour les mois à venir.

Cela dit, ce qui est encourageant c'est qu'un certain nombre de thèses défendues par notre industrie sur le lien au développement, le besoin de mieux différencier les pays en développement et la nécessité d'une plus grande équité dans l'effort en faveur des pays les moins avancés gagnent peu à peu du terrain sous la pression exercée par nos industriels sur leurs élus locaux et nationaux. Malgré cela ces idées n'ont pas encore touché nombre de grands exportateurs mondiaux pour qui l'ouverture des marchés ne rime pas avec réciprocité et/ou symétrie.

### Le Développement Durable (Sia) et ses Retombées Inattendues (Stic)

Dans la droite ligne de 2002, le développement durable dans notre secteur a encore généré une activité importante tout au long de l'année. Certes, Euratex a



clôturé sa participation à l'étude commanditée sur le secteur par la Commission, et dont les résultats les plus saillants ont été présentés lors de l'Assemblée Générale du mois de juin par M. Madelin, Directeur à la DG Commerce. Cette étude a confirmé beaucoup des idées avancées depuis trois ans par Euratex, ce qui dans une certaine mesure est rassurant. Toutefois, vers la fin de l'année, Euratex a dû veiller à ce que les conclusions opérationnelles - les fameuses mesures de soutien à développer dans le cadre du DDA en priorité et en faveur des pays les plus vulnérables - que la Commission a tiré de cet exercice restent dans le droit fil de la Communication sur le secteur et ne contiennent pas des idées qui puissent être contre-productives. A ne pas en douter la contribution du secteur a été appréciée, mais il est fort probable que d'autres études d'impact sur le développement durable dans d'autres parties du monde (p.ex. les pays ACP) forceront Euratex au cours de 2004 à devoir réagir à nouveau si le secteur est pris comme exemple pour une politique de développement alternative pour ces pays.

Dans ce contexte « pro développement » le textile avec l'agro-industrie sont à nouveau ciblés, à la demande de certains pays en développement, comme projets pilotes par le « Sustainable Trade and Innovation Centre » (STIC). Cette initiative semi-publique issue de la Conférence de Johannesburg (2002) vise à développer des initiatives favorisant la promotion des exportations des pays en développement. Cette initiative hautement symbolique, soutenue politiquement par M. Lamy, se base sur un réseau mondial des centres de coordination continentaux visant à supporter le commerce de produits équitables (socialement et environnementalement parlant) vers les pays industrialisés. Ce sujet a suscité pas mal de débats et d'inquiétudes au sein du secteur quant à la participation ou non à cette initiative. Pour l'instant l'avis des membres est qu'il faut accompagner le mouvement pour éviter d'être mis devant le fait accompli. Un premier sujet pratique se profile à l'horizon: « l'harmonisation des normes éthiques et du travail » reprises dans les divers codes privés et supportés par les ONG. Une décision devra être prise avant la fin du premier semestre 2004, mais cela n'empêchera pas le projet de continuer sa route au cas où l'industrie européenne s'y oppose.

## Les Relations Commerciales et Industrielles

La dimension internationale d'Euratex s'affirme de plus en plus depuis deux à trois ans, mais il faudra attendre quelques temps avant que des effets tangibles pour les entreprises puissent être enregistrés vu que ces efforts se font en parallèle aux actions des pouvoirs publiques. Chine, Inde, Russie, pour n'en citer que quelques-uns, ont été les marchés cibles en 2003 et Euratex est entré dans des discussions avec les industriels de ces pays. Les résultats atteints ont été disparates, fonction de la volonté de la partie tierce d'entrer dans de réelles avancées. Tous ces pays ne visent qu'une seule et unique chose, attirer les investisseurs européens qui sont fortement engagés dans la zone Paneuromed, alors que notre objectif reste l'ouverture des marchés et la facilitation de nos exportations...

## La Chine

Les performances des exportations chinoises de produits textiles et d'habillement vers les Etats-Unis et vers l'Union Européenne ont



14 janvier 2004:  
Conférence de  
presse "Chine",  
Bruxelles.

Le Président  
Filiep LIBEERT  
s'adresse aux  
40 journalistes

constitué la préoccupation majeure de l'année 2003. La pression sur les prix et les volumes exportés a été telle que l'industrie attend des réactions fortes de la part de la Commission et des Etats membres à l'image de ce qui a été enregistré aux Etats-Unis. La décision prise par les autorités américaines d'utiliser la clause de sauvegarde textile contre les exportations chinoises d'étoffes de bonneterie, de soutiens-gorge et de peignoirs a amené Euratex à son tour à exprimer son appui pour de telles mesures. Il appartient d'ores et déjà à la Commission de décider comment réagir si l'industrie européenne demande l'introduction de mesures similaires. Ce thème a été au centre de la *Conférence de Presse* organisée le 14 janvier à Bruxelles par Euratex qui a attiré de nombreux journalistes et qui a coïncidé avec un certain nombre d'événements similaires sur le plan national. Le Président d'Euratex, Filiep Libeert s'est évertué à sensibiliser le public aux opportunités et aux défis posés par la Chine et de s'assurer que ce pays remplisse pleinement ses engagements vis-à-vis de l'OMC. La *diffusion* du message par les médias s'est avérée *très positive*, y compris au *Financial Times* qui y a consacré les gros titres de la première page de son édition européenne.

Par ailleurs, Euratex a mis à la disposition des membres une base de données évolutive qui reprend les informations les plus récentes sur la situation de l'industrie chinoise, l'évolution des législations, etc. Cette base n'est accessible qu'aux contributeurs qui ont accepté de partager leurs informations. Si cette expérience s'avère concluante, Euratex n'exclut pas que des bases similaires soient développées pour d'autres marchés afin de faire partager au plus grand nombre les informations et analyses disponibles.

Enfin, le développement très rapide de la Chine a suscité plusieurs réactions en sens divers: la déclaration d'Istanbul et les contacts avec les officiels chinois.

## La Déclaration d'Istanbul

Depuis mars 2004 le Conseil d'Administration et les membres d'Euratex se sont lancés dans une discussion approfondie sur le texte de la *Déclaration d'Istanbul*, signée au début du mois de mars 2004 par les industries turques du textile et de l'habillement et leurs homologues américains et mexicains. Cette déclaration réclame face à la menace que représente la Chine, tant pour les pays exportateurs que pour les industries dépendantes pour leur survie des marchés des pays industrialisés, que le système des quotas qui devrait prendre fin au 31 décembre 2004 soit prolongé pour trois années supplémentaires afin d'amortir la montée en puissance de ce pays. Pour l'instant le Conseil d'Administration a estimé qu'Euratex ne devait pas signer cette déclaration tant que les travaux du Groupe de haut niveau ne sont pas terminés (voir ci avant). Mais Euratex comprend et partage les préoccupations exprimées dans la déclaration par ses auteurs qui ont, entre-temps, été rejoints par d'autres associations d'Europe, d'Amérique Latine et du Sud-Est de l'Afrique. Le sujet est loin d'être clos.

## Les Contacts Politiques

En réponse aux attaques plus ou moins voilées à la domination chinoise en matière commerciale qui pèse lourdement sur les prix mondiaux Euratex a eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises soit l'industrie chinoise, comme lors de la conférence organisée à Beijing fin mars 2004, soit les officiels chinois au plus haut niveau comme le Vice Ministre du commerce en charge des textiles. Il y a en apparence une incompréhension quant aux raisons de cette progression inquiétante des exportations chinoises. Pour Euratex l'opportunité que représente le marché chinois est complètement occultée par les méthodes commerciales qui ont mis en difficulté nombre de petites et moyennes entreprises européennes qui ne peuvent plus concurrencer ces produits vendus à des prix défiant toute logique. Pour les chinois, ce ne serait que la correction des

déséquilibres engendrés par le système de quotas depuis plus de trente ans... La vérité se trouve probablement au milieu du gué, mais le temps joue contre nous et nos industriels doivent pouvoir compter sur des autorités publiques européenne et nationales prêtes à les défendre sans que des considérations politiques autres ne viennent interférer dans ces dossiers. Il est probable que les contacts continueront, certainement sur un mode mineur, mais la Chine, avec ses opportunités et ses défis, ne quittera pas le devant de la scène pour les trois à cinq prochaines années au moins.

### **Inde, Les Premiers Signes d'une Détente?**

Courant 2002, Euratex avait été entraîné dans *EU-India Business Forum* dont l'objectif est de permettre aux secteurs industriels de soumettre aux instances politiques des propositions conjointes d'amélioration législatives ou de fonctionnement des marchés pour faciliter les relations industrielles et commerciales bilatérales. Depuis la déclaration de Copenhague en octobre 2002 rien n'avait fondamentalement changé vu les difficultés de communications rencontrées avec les représentants des industriels indiens. Au lendemain de la Conférence organisée par le Commissaire Lamy (voir plus haut), une réunion bilatérale UE/Inde a abouti à l'accord de procéder à un échange d'informations détaillées et de textes juridiques concernant la propriété intellectuelle, les questions douanières et d'autres éléments administratifs. La date limite pour l'échange avait été fixée au 30 juin 2003, mais il a fallu beaucoup insister afin que la majorité des informations soient transmises pour le mois d'octobre.

Cette situation qui ne montrait pas une vraie évolution quant aux positions défendues par l'industrie indienne a forcé Euratex à porter plainte auprès de la Commission à la veille du nouveau sommet organisé à New Delhi fin novembre 2003.

A partir de ce moment là il y a eu une accélération des contacts au niveau officiel qui ont débouché sur l'organisation de la première réunion du comité mixte industrie/autorités publiques en Inde. Au cours de cette mission éclair, Euratex et les services compétents de la Commission ont été en mesure d'obtenir nombre d'éclaircissements sur les obstacles au commerce relevés et sur les méthodes de calcul des droits de douanes. Tout ce matériel fait l'objet d'une évaluation de la part de l'Europe avec une pleine et entière collaboration des autorités indiennes. Il est évident que les autorités indiennes désirent « redorer » leur blason et démontrer que l'accès à leur marché n'est pas celui décrit par nos exportateurs depuis quelques années. Quant à l'industrie elle reste encore en retrait, son objectif premier restant l'attrait d'investisseurs européens...

Dans la foulée de cette embellie dans les relations indo-européennes il a été question au début de l'année de la signature d'un accord bilatéral avec l'Inde sur le modèle de ceux signés avec le Sri Lanka et le Brésil: quotas additionnels pour les derniers mois de 2004 contre une amélioration permanente de l'accès au marché indien. Euratex a marqué son accord de principe pour qu'un tel processus soit entamé mais uniquement à condition que les concessions indiennes soient réelles et mesurables et que les engagements pris puissent être garantis avec certitude et à l'avance. Depuis lors, le projet n'a pas avancé d'un pouce.



Octobre 2003 – Rencontre avec une délégation Russe

### **Russie une Feuille de Route pour un Meilleur Avenir?**

Dans le cadre de la table ronde industrielle entre l'UE et la Russie, similaire à celle qui existe avec l'Inde, Euratex a rencontré les représentants de l'industrie textile et habillement russe en octobre pour échanger leurs expériences et essayer de trouver un terrain d'entente pour des collaborations futures. Il en est résulté une déclaration conjointe qui a été publiée au début de décembre. Cette déclaration identifie les points sur lesquels des synergies seront recherchées: propriété intellectuelle, barrières non tarifaires, etc. Une délégation d'Euratex s'est rendue à Moscou, le fin mars 2004, pour des entretiens avec un groupe d'industriels russes. Ces entretiens ont porté sur la certification et sur d'autres obstacles aux échanges à l'entrée sur le marché russe, sur le recrutement d'agents locaux, sur les droits de propriété intellectuelle dans l'UE et en Russie, et sur l'éventuelle adhésion future de la Russie à Euratex. Une autre réunion est prévue à Bruxelles, en juin.

Toujours dans le contexte de l'accès aux marchés, Euratex a été très active dans les discussions avec la Commission au fur et à mesure que les négociations portant sur l'adhésion de la Russie à l'OMC s'intensifiaient. Le résultat est encore incertain, mais il est probable qu'un grand nombre des demandes de l'industrie du textile et de l'habillement en matière tarifaire puissent être satisfaites.

### **Les États-Unis et les Problèmes Commerciaux**

L'évolution des taux de changes n'a pas favorisé le commerce avec notre principal client: les États-Unis. En effet le marché américain, saturé par les produits asiatiques, n'a pas constitué le moteur habituel de nos exportations, mais en plus, les importations ont reculé. A cette incertitude liée au marché, s'est ajoutée au cours de 2003 l'annonce de la part de la Commission de la mise en œuvre de représailles commerciales contre les États-Unis dans le cadre du dossier « Foreign Sales Corporation » (FSC). Un nombre important de produits textiles et habillement se retrouvent encore sur cette liste malgré les efforts d'Euratex, couronnées partiellement de succès, de réduire au maximum celle-ci. La mise en œuvre à partir du 1er mars 2004 se fera de manière graduelle avec l'imposition de droits additionnels à l'importation dans l'Union Européenne équivalent à 17%, mais étalés sur le temps. Gageons que cette progressivité forcera les membres du Congrès américain à rendre cette loi conforme aux prescriptions de l'OMC afin que cette guerre commerciale cesse.

### **L'Amérique Latine, des Relations avec des Hauts et des Bas**

Peu de choses se sont passées avec le *Mercosur*, en partie parce que les négociations n'avancent pas à un rythme soutenu pour l'instant. La volonté de clôturer les négociations d'ici à octobre 2004 est de bonne augure et dans ce cadre Euratex a de nouveau indiqué sa position: durée de démantèlement la plus courte possible, abandon de toutes barrières non tarifaires et maintien des règles d'origine préférentielles de l'UE. Normalement l'accord bilatéral UE-Brésil contient des éléments qui devraient nous permettre d'atteindre les deux premiers objectifs, pour autant que l'Argentine accepte de réduire les barrières internes au Mercosur. Quant aux règles d'origine, cela risque d'être peut-être plus délicat compte-tenu de la tendance « protectionniste » des industriels latino américains qui sont fortement influencés par les négociations en cours avec les USA pour la création d'une zone de libre échange des Amériques.

Les relations entre le Mexique et l'UE depuis le lancement de la zone de libre échange ont toujours été empoisonnées par des problèmes douaniers de toute nature qui imposent une charge croissante sur les exportateurs européens attirés par les bénéfices qu'ils pourraient tirer de cet accord. Euratex reste actif auprès de la Commission pour veiller à ce que des solutions soient trouvées dans des délais raisonnables sur les sujets suivants: règles d'origine pour l'impression, nouvelles règles d'étiquetage, demandes complémentaires d'informations sur le certificat d'origine EUR 1.

## LA ZONE PANEURO MÉDITERRANÉENNE

### Elargissement: l'Effet Perfect Link

Comme annoncé l'an dernier lors de la clôture des projets Partex-Seetex, Euratex a été en mesure de continuer le travail initié avec les futurs membres de l'Union Européenne en obtenant un financement pour renforcer la capacité des associations professionnelles de ces pays à pourvoir un service sur mesure à leurs industriels membres. En effet, le projet PERFECT-LINK permet à Euratex de fournir aux 10 associations des pays d'Europe Centrale et Orientale représentant le secteur une information encore mieux ciblée sur l'acquis communautaire pour le textile et l'habillement. Au cours de la dernière partie de 2003, plusieurs séminaires (Bulgarie, Lituanie, Pologne, Slovaquie) ont permis de délivrer aux permanents de ces associations des messages plus pointus sur la recherche et le développement, l'environnement, les affaires sociales, les droits de propriété intellectuelle, les aides d'Etat, les marchés publics, la concurrence, l'étiquetage textile ainsi que sur le commerce et les statistiques.

L'industrie Textile/Habillement de l'UE-25 (Source: Euratex / Euratex data)

Année 2002	EU-15	AC-10	EU-25
Chiffres d'affaires – milliard €	212,0	11,5	223,5
Emploi 1000 pers.	1979,3	704,0	2.683,3
Valeur ajoutée – milliard €	61,8	3,4	65,2
Entreprises	168.297	38.125	206.422
Investissements – milliard €	5,93	0,74	6,67
Consommation apparente milliard €	341,6	24,9	366,5
Investissement / C.A.	2,8%	6,4%	3,0%
Employés/Entreprises	12	18	13

La deuxième partie du projet prévoit tout au long de 2004 l'organisation par les associations de deux types d'événements: [a] les « journées nationales »: véritables journées portes ouvertes dans chacun des pays partenaires. L'objectif est de permettre aux associations de démontrer les progrès réalisés dans la compréhension des affaires européennes et d'accroître la visibilité de l'association auprès des décideurs locaux et de leur industrie. Les premiers événements de ce genre ont déjà eu lieu en Pologne et en Lettonie et les résultats sont encourageants. Tous les autres événements devront être réalisés avant mars 2005. [b] Les journées de formation qui seront préparées et animées par les permanents qui ont assisté aux présentations réalisées par Euratex en fin 2003. Le public visé est les industriels membres des associations, les politiques, les fonctionnaires et les médias afin de leur permettre de découvrir d'autres aspects

des activités de leurs associations et de s'ouvrir aux affaires européennes.

Cette stratégie est d'autant plus importante que le 1er mai 2004 l'Union Européenne passera à 25 pays et que les associations membres d'Euratex sises dans ces nouveaux Etats membres doivent être en mesure de prendre un rôle croissant dans nos activités. Cet élargissement permettra à Euratex d'accroître sa représentativité dans l'UE-25 comme le démontre le tableau ci-avant.

Enfin, dans le cadre de l'ATV, Euratex a veillé à ce que l'élargissement ne donne pas lieu à une augmentation trop marquée des quotas qui resteront en vigueur jusqu'à la fin de 2004 pour éviter que la pression à l'importation n'augmente encore plus. Cela dit, l'intégration de ces dix nouveaux pays va modifier complètement la physionomie de la balance commerciale de l'UE pour notre secteur.

### Le Renforcement de la Zone Pan Euro Med

Comme l'année précédente, la zone Paneuromed a été au centre de nos préoccupations. Euratex a maintenu une pression constante sur les responsables du dossier afin que lors de la conférence de Palerme (juillet 2003) les Ministres de la zone donnent leur accord définitif sur l'harmonisation des règles d'origine et la mise en œuvre rapide du cumul diagonal dans cette zone. Cet accord politique était crucial pour forcer le pas de la mise en œuvre. Depuis lors la Commission a été forcée de résoudre des problèmes connexes et de s'assurer que les textes, dans toutes les versions linguistiques, ne portent pas à interprétations divergentes. En mai 2004, on devrait rentrer dans la dernière ligne droite: l'adoption par les Etats membres des nouveaux protocoles d'origine. A nouveau Euratex devra rester vigilant et veiller à ce que les Etats membres traitent ce dossier avec toute la célérité nécessaire.

Par ailleurs, 2003/2004 a vu le renforcement de l'intégration de la zone paneuromed: [a] l'UE a finalement été en mesure de mettre œuvre l'accord avec l'Egypte après la ratification finale de l'accord par les Parlements respectifs, tandis que l'accord avec l'Algérie qui date de 2001 n'est toujours pas appliqué. Enfin, l'accord avec la Syrie, qui incorpore déjà le nouveau protocole d'origine, a été négocié, mais la signature n'a toujours pas eu lieu. Avec ce dernier l'UE à couvert la totalité de la zone; [b] Quant à la Turquie elle a été en mesure de finaliser son premier accord de libre échange avec un autre partenaire méditerranéen: le Maroc. Les négociations s'étaient terminées fin 2003, mais la signature n'a eu lieu qu'au début du mois d'avril 2004. [c] Enfin, le processus d'Agadir qui lie l'Egypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie a été finalisé au cours de 2003 et signé début 2004. Ce processus prévoit que les produits originaires de ces pays pourront bénéficier d'un traitement douanier libre de droits au plus tard au 1er janvier 2005 et comme cet accord incorpore déjà le nouveau protocole: on espère que la zone paneuromed devienne finalement réalité d'ici à la fin de l'année. Malheureusement Euratex devra continuer à batailler ferme pour obtenir que les marchés des pays méditerranéens s'ouvrent plus vite que prévu aux produits européens destinés aux consommateurs finaux.

En marge de ces développements nous nous devons d'attirer l'attention sur le récent accord de libre échange Maroc-Etats-Unis qui ouvre de nouvelles perspectives aux industriels qui pourraient utiliser ce pays du Maghreb comme base opérationnelle pour fournir tout aussi bien les USA que la zone paneuromed. Toutefois un certain nombre d'assurances doivent encore être données en matière d'accès au marché marocain pour les produits communautaires afin que notre secteur ne soit pas moins bien traité que l'industrie américaine.

## D'AUTRES QUESTIONS ÉPINEUSES ET NON RÉSOLUES...OU EN COURS DE SOLUTION...

### Les Questions Douanières Reprennent de l'Importance

Un autre sujet qui a concerné nombre d'opérateurs communautaires a été l'annonce par l'UE que les produits originaires de l'UE ayant subi des transformations minimales en Suisse ou dans des pays préférentiels limitrophes allaient devoir payer un droit de douane à la réimportation dans l'UE, contrairement à la pratique habituelle. Grâce aux informations que les associations ont été en mesure de recueillir Euratex a été capable d'influencer la position de la Commission en démontrant les effets dommageables de cette décision qui est pour l'instant suspendue jusqu'au début juin 2004. Euratex a été le premier secteur à réagir avec vigueur et il y a de bons espoirs que le problème soit résolu rapidement à la satisfaction de nos industriels.

### Règles d'Origine Préférentielles

Au début de 2003 la Commission avait lancé une consultation écrite sur la modernisation/révision possible des règles d'origine préférentielles, mais l'opération a été arrêtée au profit de la publication d'un *Livre Vert* sur le futur de ces règles. Ce n'est qu'en fin d'année qu'il a été finalement publié et que le sujet passionnel des règles d'origine préférentielles a occupé une partie non négligeable du temps d'Euratex.

Ce livre vert qui décrit les problèmes rencontrés dans l'application des règles d'origine préférentielles, pour l'ensemble des produits industriels et agricoles, esquisse certaines pistes de réflexion pour le futur régime. Euratex a dépensé beaucoup d'énergies à répondre au questionnaire très exhaustif accompagnant le Livre Vert. La recherche d'un accord dans ce domaine complexe, mais capital pour l'avenir de l'industrie, a obligé Euratex: [a] à prendre en compte les positions des différents stades de transformation dans la grande zone Pan Euro Méditerranéenne, [b] mais il a fallu aussi prendre en compte une autre dimension, tout aussi complexe: l'impact des règles sur les préférences accordées à des pays tiers dans d'autres régions et ce au moment même où ces régimes sont en voie de renégociation (pays ACP) ou doivent être renouvelés (Système de Préférences Généralisées et aide au développement). La mission était presque impossible, mais Euratex a été en mesure de coordonner les réponses à ce document sachant pertinemment qu'elles allaient inévitablement conditionner les travaux futurs qu'Euratex et ses membres devront affronter en 2004-2005. Il est très probable que des arbitrages devront être faits dans les prochains mois compte tenu des réponses que la Commission donnera à ce livre vert.

### Le Système des Préférences Généralisées

Dans le cadre de la révision du Système de Préférences Généralisées (SPG) pour la période 2006(?) -2015 Euratex a eu des contacts assez réguliers avec le Comité Economique et Social Européen en vue de la préparation de l'Avis de ce comité sur ce sujet. Dans ce cadre Euratex a effectué plusieurs analyses statistiques sur l'année 2002 qui confirment que: [a] il y a une concentration de l'utilisation des bénéfices du SPG dans le chef des fournisseurs dominants;

[b] l'exclusion des fournisseurs dominants du bénéfice du SPG (p.ex. la Chine, le Pakistan) ne les empêche pas de gagner des parts de marchés par rapport au pays les moins avancés (PMA) et des petits fournisseurs; [c] les pays ACP n'utilisent pas le SPG puisqu'ils bénéficient d'un accord plus avantageux; [d] tous les autres PMA n'utilisent pas le SPG dans le textile et de l'habillement à l'exclusion du Bangladesh et dans une moindre mesure le Cambodge; [e] même si le SPG est utilisé principalement pour des produits d'habillement et de confection simple on observe que le taux d'utilisation par rapport aux importations totales est plus faible que pour les produits textiles.

Avant l'été 2004, la Commission devrait soumettre un nouveau régime pour la période 2006-2014. Gageons que la proposition tienne compte de l'ensemble des éléments que notre industrie a apporté à la discussion depuis plus de deux ans non seulement dans le cadre spécifique du SPG mais aussi dans celui du DDA. Les débats risquent d'être à nouveau houleux entre d'un côté les Etats membres et les secteurs défendant un SPG « généreux », ce qui ruinerait tout ou partie de la négociation tarifaire réalisée dans le cadre du DDA, et de l'autre ceux qui préfèrent une approche plus ciblée et cohérente, garantissant une véritable marge de préférence afin de faciliter le développement industriel des pays moins avancés tout en gardant une préférence significative pour les partenaires avec lesquels l'UE a ou aura des accords de libre échange.

Comme indiqué au point précédent, se greffera ici aussi la question épineuse d'une simplification/révision possible des règles d'origine dans la droite ligne des résultats du livre vert. Il est certain que les aspects de développement industriel de notre secteur dans une UE élargie vont être influencés par la réponse que la Commission et les Etats membres vont donner quant au lien entre commerce et développement des pays les plus pauvres au monde. Dans ce cadre l'initiative à haute visibilité et à haute valeur symbolique qu'est la création au début de 2004 du comptoir électronique d'aide à l'importation dans l'UE pour les pays en développement (qui contient les droits de douanes et les règles d'origine selon les régimes préférentiels utilisés) n'a pas été bien accueillie par les entreprises européennes du secteur.

## DONNÉES ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES

L'année 2003 a vu la consolidation des activités de M. Medina, venu renforcer le département économique d'EURATEX en remplacement de Mme Adinolfi qui a rejoint l'équipe en Septembre. Cela a permis d'élargir les analyses économiques et de renforcer l'assistance aux autres départements en leur fournissant des arguments pour étayer leurs dossiers.



José  
MEDINA

EURATEX a poursuivi le travail effectué au cours des années précédentes pour réviser et continuer à moderniser à la fois la nomenclature du système harmonisé au niveau international et la nomenclature combinée au niveau de l'UE d'une part, et la NACE d'autre part.

En ce qui concerne les propositions pour la NC, qui pourraient entrer en vigueur le 1er janvier 2005, la Commission a, dans l'ensemble, bien accueilli la position de l'industrie tant pour la simplification que pour l'adaptation aux réalités de l'industrie, a été examinée. La proposition du ministère allemand des finances, qui exige une réduction drastique des codes de la NC pour cause de faibles volumes d'échange, ne tenant pas compte de la réalité industrielle. Le Secrétariat a mis à la disposition de la Commission des arguments généraux aussi bien que spécifiques contre cette proposition, qui nous ont été envoyés par un certain nombre d'associations membres que nous désirons remercier.



EURATEX a continué à fournir des données analytiques périodiques sur le développement de l'industrie et du commerce et a poursuivi le remaniement de la présentation de ses publications. Ce qui a été complété avec une nouvelle étude de marché unique sur l'évolution du commerce textile-habillement pour les catégories récemment libéralisées, en mettant particulièrement l'accent sur la Chine qui est rapidement devenue (en valeur) le premier exportateur mondial d'articles d'habillement et qui vient en seconde place pour les textiles, après l'UE (données OMC). De même, une enquête sur l'importance du coût des quotas dans ces catégories libéralisées a été publiée, ce qui a permis de conclure qu'environ 20% de la réduction totale des prix faisant suite à la libéralisation peuvent s'expliquer par la disparition de ce coût.

En 2003, les économistes d'EURATEX ont également fourni des contributions analytiques pour appuyer le travail d'EURATEX, tant pour les activités en matière d'environnement que pour les activités de recherche et de développement. D'une part, l'impact économique que REACH pourrait représenter pour les sous-secteurs textiles gros utilisateurs d'agents chimiques a été analysé (tissage, ennoblement, fabrication d'autres textiles et fabrication d'articles à maille). Au total, l'industrie textile pourrait perdre € 20 milliards avec une telle politique, soit 29% de la production de ces secteurs. Enfin, EURATEX a lancé une enquête, couronnée de succès, sur la Recherche, le développement et l'innovation dans l'industrie du textile et de l'habillement, qui a mis en exergue les principaux outils pour promouvoir la RDI, la coopération en matière de RDI et le transfert de technologies. De plus, les principaux goulets d'étranglement faisant obstacle à l'innovation ont également été identifiés.

Comme preuve de l'impact international d'EURATEX, c'est avec plaisir que nous avons pu publier pour la première fois des rapports sur la situation économique en l'an 2002 des industries du textile et de l'habillement de l'Irlande, de la Belgique, du Brésil et de Corée du Sud, rapports qui sont venus s'ajouter à ceux de l'année précédente sur la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Tunisie, le Mexique et l'Afrique du Sud. Ce qui porte le nombre de pays pour lesquels nous publions des rapports à 35. En 2004, on compte encore inclure de nouveaux pays (par ex.: l'Australie, l'Inde ou l'Égypte).

Une grande partie de ces activités a été possible grâce au Centre d'Information Textile-Habillement (CITH). Il a, à nouveau, fourni aux membres – pendant toute l'année – une vaste gamme d'informations statistiques sur le commerce extérieur et, ce, de façon régulière et pertinente. Grâce à ces informations, il a également été possible d'obtenir une base économique et statistique justifiant les positions présentées par EURATEX aux instances communautaires – pour les projets de recherche et développement, pour l'environnement et pour le commerce. Ce travail a été facilité par la modernisation des ressources statistiques, ce qui a largement amélioré le traitement des données.

#### Chiffres clés du textile et de l'habillement de l'UE-15 en 2003

C.A. € milliards	Investissements € milliards	Emploi ('000s)	Entreprises	Exportations/C.A.	Investissements/C.A.
175,9	5,1	1.895,0	98.266	22,8 %	3.00 %

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2003, le 6ème programme cadre de recherche et développement de l'Union européenne (PC6) a démarré avec plusieurs appels à propositions de projets auxquels Euratex a participé de façon intensive aux côtés de nombreux partenaires



Lutz  
WALTER

de l'industrie et de la communauté de la recherche textile en Europe.

Alors que seulement quelques unes de ces initiatives ont obtenu ou obtiendront un financement de l'UE, il est devenu clair que les priorités et instruments du PC6 représentent un sérieux problème pour les projets R&D, non seulement ceux de notre secteur, mais aussi ceux de la plus grande partie de l'industrie manufacturière. Ces problèmes sont dus au déséquilibre du budget de l'ensemble du programme, qui met trop l'accent sur la recherche fondamentale dans les domaines des nanotechnologies, biotechnologies, technologies de l'information ou spatiales, avec trop peu de possibilités pour la recherche appliquée dans le domaine manufacturier. En outre, de nouveaux instruments pour les projets et les priorités des programmes sont trop complexes et parfois insuffisamment expliqués. En conséquence les taux de succès sont, dans l'ensemble, trop bas, ce qui remet sérieusement en question le rapport efforts-bénéfices retirés.

Euratex a continué à travailler avec les services compétents de la Commission, insistant pour que des améliorations soient apportées aux procédures du programme afin d'obtenir des conditions plus favorables pour la participation de consortia de recherche dans le secteur pour la partie restante du PC6 et, plus tard, pour le PC7 (2006-2010) qui est déjà en préparation. En 2004, on fera surtout appel au Groupe de Haut Niveau pour exprimer les besoins et priorités de notre secteur en matière de R&D.

Parmi les initiatives de recherche européennes du secteur qui ont été en partie couronnées de succès en 2003, LEAPFROG se démarque clairement. Cette initiative phare pour le "Leadership of European Apparel Production from Research along Original Guidelines" a été présentée en tant que projet intégré avec un budget total pour le projet de près de € 40 millions et un consortium de quelque 50 partenaires, mené par l'industrie. Alors qu'elle a été considérée comme une initiative tout à fait pertinente et ambitieuse, répondant pleinement aux priorités R&D de la CE, elle n'a pu obtenir le financement CE demandé à cause de contraintes budgétaires du programme.

Néanmoins, une action de coordination a été approuvée qui permettra au consortium d'entamer les travaux préparatoires pour un montant d'environ € 1,5 million à la mi-2004. Cependant, au début de 2004, tout le projet intégré a été soumis à nouveau en vue d'un financement communautaire, avec un certain nombre d'autres initiatives R&D très prometteuses dans les domaines des textiles techniques et intelligents, ou de la transformation textile conventionnelle, préparé en partenariat avec les deux réseaux de recherche textile européens Textranet et Autex.

Alors que ces nouveaux projets assureront une activité de recherche et d'innovation stratégiques continue au niveau européen au sein du secteur textile/habillement, les projets antérieurs (Tex-Map, Fashion-on-line, Space2tex et TexSpin), tous gérés par Mme Deborah Santus-Roosen, chef des projets UE auprès d'Euratex, ont été complétés ou ont considérablement progressés durant l'année.

TexMap, achevé en juillet 2003, a mis au point une feuille de route pour une nouvelle organisation et des applications de e-business dans le secteur à l'horizon 2010. Son rapport final pourra être téléchargé à partir du site web d'Euratex pour la recherche et le développement.

Fashion-On-Line, qui s'est terminé au début 2004, a permis à 10 petites et moyennes entreprises productrices d'articles d'habillement et de détaillants de mettre en œuvre et de tester les logiciels les plus récents proposés dans le domaine de la visualisation en ligne des vêtements et de la conception virtuelle. Les documents concernant les résultats impressionnants de ces projets sont également disponibles sur notre site web.



Deborah  
SANTUS-ROOSEN



Space2Tex, qui vise à développer une unité compacte de traitement des eaux usées d'un bon rapport coût-performance fondée sur la technologie des biosréacteurs à membrane, vient de terminer sa première année. D'importants essais en laboratoires ont été effectués et un concept de design a été mis au point pour l'unité à l'échelle industrielle en vue de son installation pilote dans deux usines textiles en Italie et dans la République Tchèque en 2004.

Le projet TexSpin, qui s'est achevé avec succès à la mi-2003, a permis de s'accorder au sein du CEN sur un ensemble de normes volontaires (« CEN workshop » agreement) pour les messages électroniques destinés à la communication de la chaîne d'approvisionnement sur le web, et ce dans toute la filière textile-habillement-distribution. Un projet de suivi, s'intitulant Tex-Weave, a été préparé, visant principalement à diffuser les résultats de TexSpin et à promouvoir leur adoption rapide par l'industrie. Ce projet devrait commencer au cours du second semestre de 2004.

## ENVIRONNEMENT

### “REACH” La Nouvelle Politique en Matière de Substances Chimiques

Le 29 octobre, la Commission européenne a adopté une proposition pour un nouveau cadre réglementaire de l'UE pour les substances chimiques. Le nouveau règlement remplacerait plus de 40 directives et règlements existants. L'objectif de “REACH” est de s'attaquer aux faiblesses du système actuel, et vise notamment à définir les responsabilités et exigences à la fois pour les importateurs/fabricants de substances chimiques et leurs utilisateurs. Le nouveau système est divisé en 3 étapes, à savoir l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH). Les meilleures estimations de la Commission européenne évaluent le coût direct de REACH pour l'industrie chimique à 2,3 milliards d'euros. Les coûts pour les utilisateurs en aval des substances chimiques devraient se situer entre 2,8 et 3,6 milliards d'euros si de 1 à 2% des substances sont retirées du marché. Les coûts pourraient atteindre de 4 à 5,2 milliards d'euros si l'industrie est confrontée à des coûts plus élevés d'adaptation de la chaîne d'approvisionnement.



Adil  
ELMASSI

Le feu vert a été donné le 12 mai 2003 à une consultation de huit semaines sur Internet du projet de législation sur les substances chimiques. La consultation mettait l'accent sur la faisabilité du système, à la suite de quoi les polymères ont été exemptés de l'enregistrement et de l'évaluation, des substances dans des articles se sont vues accorder un traitement moins sévère, l'obligation de procéder à des évaluations de la sécurité des substances chimiques a été considérablement réduite, l'obligation de vigilance a été remplacée par une explication des principes sous-tendant le règlement, une instance d'appel a été incluse dans l'Agence, l'obligation pour les utilisateurs en aval de réaliser des évaluations de la sécurité des substances chimiques et des rapports de sécurité des substances chimiques (CSR – chemical safety report) a été strictement limitée, les obligations d'enregistrement ont été simplifiées pour les volumes de 1 à 10t (pas de CSR et les exigences en matière d'essais ont été réduites), les exigences pour les intermédiaires transportés sous contrôle strict ont été réduites. L'Agence sera seulement responsable de l'enregistrement. Évaluation: l'agence aura une plus grande responsabilité pour le bon fonctionnement du système et le contrôle de la prise de décision; les procédures ont été réduites et rendues plus claires, le système du CSR (rapport de sécurité des substances chimiques) est mieux coordonné avec le système déjà existant de la fiche de

données de sécurité, l'agence a désormais reçu les pouvoirs renforcés en ce qui concerne les décisions de partage des données, les exemptions en matière de recherche et développement et la confidentialité et, enfin, une protection efficace des informations confidentielles des entreprises est assurée.

Malgré l'évolution positive de la proposition suite à la consultation sur Internet, “REACH” aura encore de graves conséquences pour l'industrie du textile et de l'habillement européenne: retrait du marché de substances chimiques, coûts élevés de reformulation, longueur du temps nécessaire pour l'arrivée sur le marché, la reformulation, retrait du marché de certaines utilisations (disparition de l'offre du fabricant /importateur de substances chimiques), contrôle inadéquat et inefficace des articles importés, réduction de l'innovation et perte de compétitivité. Bien qu'en principe, on puisse accepter les objectifs de “REACH”, ils ne doivent pas intervenir à n'importe quel prix. Une approche déséquilibrée dans les objectifs et la mise en œuvre de la nouvelle politique conduira à des préjudices sociaux et économiques qui ne sont ni justifiés ni nécessaires pour atteindre les objectifs désirés, et causeront des dommages permanents à l'industrie.

### Mise en Œuvre de REACH et partenariat stratégique

Les services de la Commission européenne ont commencé à prévoir le travail nécessaire pour la mise en œuvre de “REACH” et ont élaboré une stratégie intérimaire. Cette dernière a débuté en novembre 2003 et prendra fin en mars 2006. Se voyant offrir la possibilité de créer une situation win-win, Euratex s'est pleinement engagée. Le partenariat stratégique qui en résultera permettra le transfert en douceur de la responsabilité dans le cadre de REACH des autorités à l'industrie. En outre, ce sera l'occasion d'acquérir une certaine expérience du système futur. Ce travail sera fait en collaboration avec l'industrie afin de vérifier comment les différents mécanismes de REACH fonctionnent en pratique. Il s'agira d'un partenariat entre des consortiums de fabricants/importateurs de substances chimiques, les utilisateurs en aval, les autorités compétentes des États membres et la Commission européenne. Tout cela se fera sur base volontaire sans conséquences juridiques officielles. Le travail préparatoire est divisé en 5 projets principaux: la description du processus “REACH”, technologie de l'information “REACH”, documents et outils d'orientation technique pour l'industrie, documents et outils d'orientation technique pour les autorités et structures de réunion. Euratex est devenu partenaire à part entière de ce partenariat stratégique et participera activement aux travaux des différents projets susmentionnés sans que cela porte atteinte à sa politique décrite ci-dessus.

### Exposition Humaine aux Substances Chimiques Libérées dans les Textiles: EIS ChemRISK

La motivation et les objectifs de la stratégie EIS-ChemRisk est d'appuyer la mise en œuvre de la Directive sur la sécurité générale des produits (2001/95/EC) et les aspects correspondants de REACH. La première réunion de la task force rassemblant les experts textiles a eu lieu le 16 juin 2003. Les points cruciaux suivants ont été examinés: mise sur pied du “réseau UE pour l'évaluation de l'exposition”, la mise au point d'une “boîte à outils européenne pour évaluer l'exposition” et création “d'ateliers sectoriels” pour les projets sectoriels. Le principal objectif est de fournir les outils, les méthodes et une plate-forme



pour un dialogue structuré des parties prenantes comprenant l'échange d'informations sur l'exposition humaine aux substances chimiques libérées par des produits/articles. La première étape a été la création d'une task force d'experts sur "l'exposition humaine aux substances chimiques libérées par les textiles", suivie d'un accord sur le programme de travail et, ensuite, de son exécution conjointe.

L'examen des règlements existants est considéré comme un point de départ par la task force pour déterminer une base de connaissance commune concernant les règlements actuellement appliqués ou en élaboration ayant un impact sur l'utilisation des substances chimiques dans le secteur textile au niveau mondial.

Recherche sur les effets sur la santé humaine: créer un "observatoire" faisant autorité des preuves des effets associés à l'exposition des consommateurs aux substances chimiques contenues dans les textiles sur la santé de ces derniers; mise au point d'un inventaire des substances chimiques utilisées dans les textiles; données sur l'exposition (mesure et modélisation) et scénarios d'exposition: pour réaliser une "boîte à outils" permettant d'évaluer l'exposition sectorielle; autres informations et données pour faciliter un dialogue structuré entre les parties prenantes.

EURATEX a souligné la complexité du secteur textile et la diversité des différents produits qui devaient être pris en considération. Elle a recommandé d'en tenir compte lorsque l'on rédige la feuille de route du projet et elle a souligné la nécessité pour l'industrie d'obtenir des indications claires quant à la façon de réaliser les évaluations de l'exposition.

## Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution (IPPC)

Le niveau élevé de protection de l'environnement, qui est le principal objectif de la Directive IPPC, ne pourra être obtenu que si les autorités chargées de sa mise en œuvre réalisent les efforts nécessaires à sa mise en œuvre correcte et s'engagent dans des relations constructives avec les opérateurs des sites industriels et les autres parties prenantes. Un grand nombre d'États membres doivent accélérer leurs progrès vers cet objectif et la majorité des nouveaux pays membres doit continuer à améliorer significativement les efforts. La plupart des décisions concernant des normes environnementales contraignantes sont prises au niveau national, conformément au principe de "subsidiarité". S'il devient clair que leurs efforts pour mettre en œuvre la directive sont insuffisants, il deviendra peut-être nécessaire d'envisager un niveau plus élevé d'harmonisation pour garantir une cohérence suffisante entre l'octroi de permis par les différentes autorités, ou des façons alternatives de réaliser les objectifs de la directive.

Un rapport de la Commission européenne a révélé que plusieurs États membres accusent des retards dans la mise en œuvre de la législation nationale appliquant la directive. Dans plusieurs États membres de l'UE-15, nombreuses sont les lacunes, soupçonnées ou confirmées, quant à la conformité des législations nationales avec les dispositions de la directive. Certaines ambiguïtés de la directive créent des difficultés de mise en œuvre. Par exemple, comment les critères de seuil doivent-ils être interprétés? Comment les limites d'une installation doivent-elles être fixées étant donné que cette définition couvre "toute autre activité s'y rapportant directement qui est liée techniquement aux activités exercées sur le site"? Quand une modification doit-elle être considérée comme substantielle? Comment les valeurs limites d'émission doivent-elles être déterminées à partir des niveaux des MTD indiquées dans le BREF? Qu'entend-t-on par "remettre le site dans un état satisfaisant"?

Comment les conditions des permis doivent-elles être rédigées pour des aspects tels que les accidents, la réduction des déchets à un minimum et l'efficacité énergétique? Comment et à quelle fréquence, les inspections doivent-elles

être réalisées et quels types d'informations les rapports sur la mise en œuvre doivent-ils comprendre? Quand des entreprises qui dépassent leurs valeurs limites d'émission doivent-elles être poursuivies et quelles autres mesures sont efficaces pour assurer le respect de la directive?

Selon le même rapport, certains pays candidats ont demandé des périodes de transition pour la mise en œuvre de la directive et dans certains d'entre eux, jusqu'à 20% des installations existantes se sont vues accorder une période de transition. Elles ne seront pas obligées de se conformer aux valeurs limites d'émission sur base des MTD avant 2008-12, en fonction de la période de transition qui a été convenue dans chaque cas. En 2003, la transposition complète était réalisée dans huit des treize pays candidats et dans trois des pays candidats, la transposition doit encore être réalisée. Les pays candidats ont surtout opté pour un système d'autorisations intégrées ce qui nécessite le renforcement de leur administration, surtout au niveau régional et local: il faut former du personnel pour la délivrance d'autorisations intégrées et, dans plusieurs cas, il leur faudra engager du personnel. Avec l'adhésion, les pays seront confrontés à des problèmes importants pour la mise en œuvre de la directive pour toute nouvelle installation. La Commission européenne a souligné que rien ne permettait d'affirmer que les MTD empêchaient les entreprises qui les utilisaient et atteignaient de bonnes normes environnementales de demeurer compétitives tant au niveau national qu'au niveau international. Un grand nombre d'entreprises qui ont de bonnes performances environnementales peuvent utiliser cet élément comme un point fort renforçant leur compétitivité. Néanmoins, on ne peut pas en conclure que l'introduction précoce des meilleures techniques disponibles par d'autres usines aurait peu ou pas d'impact négatif sur leur compétitivité.

Le rapporteur du Parlement européen a estimé qu'on ne pouvait procéder utilement à une évaluation définitive de l'efficacité et/ou de la nécessité d'améliorer la directive avant la soumission des rapports nationaux sur la transposition effective de la directive en ce qui concerne les installations existantes. Il a également estimé que les autorités nationales responsables de la mise en œuvre de la directive doivent se voir accorder du temps pour se familiariser avec la situation juridique actuelle et pour acquérir l'expertise nécessaire. Par conséquent, le rapporteur était fondamentalement opposé à tout élargissement ou toute extension de la directive avant le 30 octobre 2007, et a demandé à la Commission d'élaborer un "document d'orientation" pour clarifier la définition de "l'installation" et l'annexe I concernant l'interprétation du terme "capacité de production". La Commission devrait tenir compte, non seulement de la capacité à laquelle l'installation est techniquement capable de fonctionner mais aussi des restrictions effectives de la capacité. Euratex a souligné que le concept de "capacité de traitement" tel que décrit dans la directive UE et les différentes interprétations qui en étaient possibles dans la législation nationale constituaient un obstacle non négligeable à surmonter.

## Politique Intégrée des Produits

La PIP est une politique reposant sur un certain nombre d'initiatives qui visent à stimuler l'amélioration continue de la performance environnementale des produits tout au long de leur cycle de vie. La Commission européenne a souligné que la fabrication, l'utilisation et l'élimination des produits sont la cause d'un grand nombre des défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés. Les politiques environnementales liées aux produits ont eu tendance à mettre l'accent sur les sources importantes de pollution. La Commission européenne estime que ces politiques doivent être complétées par une politique qui tienne compte de tout le cycle de vie des produits, y compris la phase d'utilisation. Ce qui signifie que l'on traite l'impact environnemental au stade du cycle de vie où



il est possible de réduire au mieux et au moindre coût l'impact environnemental global et l'utilisation des ressources. La politique tient compte de plusieurs caractéristiques des produits qui en font des objets diffus pour des mesures de réduction de la pollution. Il y a le fait que la quantité globale et la variété de ces produits augmente, l'innovation crée sans cesse de nouveaux types de produits, les produits sont échangés au niveau mondial, les produits deviennent plus complexes, des usages inappropriés des produits et leur élimination ont un impact sur l'environnement, et une vaste gamme d'acteurs sont impliqués dans le cycle de vie des produits.

L'approche repose sur cinq principes clés. Avant tout le concept de cycle de vie: Il tient compte du cycle de vie d'un produit et vise une réduction de ses incidences environnementales cumulées. Deuxièmement, le travail avec le marché: prévoir des incitants afin que le marché évolue vers des solutions durables en encourageant l'offre et la demande de produits plus « verts ». Troisièmement, l'implication des parties intéressées: encourager tous ceux qui entrent en contact avec le produit à agir dans leur sphère d'influence et encourager la coopération entre les différentes parties intéressées. Quatrièmement, amélioration permanente aux stades de la conception, de la fabrication, de l'utilisation et de l'élimination, plutôt qu'une fixation d'un seuil précis à atteindre. Cinquièmement une série d'instruments de politique qui vont des initiatives volontaires à la réglementation, et du niveau local au niveau international. Afin d'atteindre cet objectif, la politique jouera trois rôles clés: elle contribuera à relever les défis environnementaux identifiés à la fois dans la stratégie du développement durable et dans le Sixième Programme d'Action Environnemental; elle complètera les politiques de produits existantes, et prévoira un cadre conceptuel de "cycle de vie" plus vaste, dans lequel on pourra envisager des ramifications pour n'importe quel autre problème environnemental, et elle renforcera la coordination et la cohérence entre les instruments existants et futurs de politique environnementale liée aux produits. Deux actions étroitement liées pour évoluer vers la réalisation de l'objectif: l'établissement des conditions cadre pour l'amélioration continue de tous les produits du point de vue environnemental au cours des phases de production, d'utilisation et d'élimination de leur cycle de vie, et la mise en exergue des produits ayant le plus grand potentiel d'amélioration de l'environnement.

Outils pour créer le cadre économique et juridique adéquat: taxes et subventions, arriver au juste prix en internalisant les aspects environnementaux externes dans le prix d'un produit afin que son incidence environnementale soit suffisamment reflétée dans le prix; accords volontaires et normalisation seront aussi pris en compte en plus de la législation et on utilisera les marchés publics pour encourager des produits plus « verts ». Outils pour promouvoir la prise en compte du concept de "cycle de vie": disponibilité d'informations et d'outils interprétatifs et systèmes de gestion de l'environnement qui offriront un cadre adéquat pour l'intégration du concept du cycle de vie et pour obtenir des améliorations permanentes et des obligations en matière de conception des produits. Outils pour offrir au consommateur les informations qui lui permettront de décider: rendre les marchés publics "plus verts", achats "plus verts" des entreprises et étiquetage environnemental.

Mettre l'accent sur des produits spécifiques par des projets pilotes volontaires: la meilleure façon de donner corps au concept est de l'appliquer à un certain nombre de produits individuels dans un exercice de projet pilote. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs suggestions pour ces projets pilotes (avant la fin du mois d'octobre) et identifier quels produits sont les plus susceptibles d'améliorer l'environnement: une méthodologie sera mise au point pour identifier de tels produits.

Euratex a souligné que les identifications du cycle de vie (LCA) dépendent des limites fixées. En fin de compte, chaque produit peut avoir ses avantages et ses inconvénients. Deux tiers de l'incidence environnementale du cycle de vie

d'un produit dépendent de l'entretien (entretien par le consommateur). Il sera également impossible de mettre toutes les fibres dans un même panier et de les analyser en fonction de l'approche LCA car leur incidence sur l'environnement dépendrait de leur utilisation. Il est très difficile d'influencer ces aspects. Par conséquent, l'évaluation du cycle de vie est difficile à réaliser et pourrait induire en erreur. Euratex soulève la question des marchés publics en indiquant qu'ils représentent un pourcentage important des recettes dans l'UE et sont réglementés de façon indépendante. Toutes nouvelles obligations doivent équilibrer les avantages avec les coûts pour l'industrie. Euratex s'opposerait à tout nouvel ensemble d'obligations comprenant de nouveaux paramètres environnementaux. La prise de position 2001 d'Euratex est encore valable dans son ensemble.

## Déchets: Vers une Stratégie Thématique sur la Prévention et le Recyclage des Déchets

La Commission européenne a apporté une première contribution à l'élaboration d'une stratégie thématique qui portera à la fois sur la prévention des déchets et sur leur recyclage. Elle a été inspirée par une approche qui part de la phase déchet des ressources et qui prend en compte l'ensemble du cycle de vie de celles-ci. La prévention et le recyclage des déchets peuvent réduire les impacts de l'utilisation des ressources sur l'environnement de deux façons: en évitant les incidences négatives sur l'environnement liées à l'extraction des matières premières primaires et celles liées à la transformation des matières premières primaires dans les procédés de production. La Commission européenne estime que la prévention et le recyclage des déchets font partie d'une plus large stratégie de gestion des déchets. Le défi consiste à déterminer le taux de recyclage optimal et la meilleure combinaison des différentes approches. De plus, l'attention portée aux bénéfices environnementaux qui peuvent découler d'actions visant les phases amont du cycle de vie des ressources doit être complétée par la réduction des incidences environnementales à la phase déchet de ce cycle, notamment lors du recyclage des déchets.

**La prévention de la production de déchets:** l'objectif de la Commission européenne est d'instaurer, pour la première fois, une consultation qui aboutira à l'élaboration d'une stratégie globale comprenant les objectifs de prévention des déchets et les instruments nécessaires pour les atteindre. Il s'agit notamment de: l'identification des potentialités pour la prévention des déchets; l'échange de bonnes pratiques et d'expériences en vue de définir comment l'UE peut contribuer à celles-ci; le rôle que pourrait jouer la future politique en matière des substances chimiques pour la prévention qualitative des déchets; l'examen de comment des plans de prévention des déchets obligatoires ou volontaires pourraient contribuer à la prévention des déchets; et l'évaluation du potentiel de prévention des déchets de la directive sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution (IPPC).

**Le recyclage des déchets:** la Commission européenne invite les commentaires sur des options visant à promouvoir le recyclage, y compris: le développement d'objectifs axés sur les matériaux associés à des objectifs portant sur les produits en fin de vie; l'utilisation d'instruments économiques de façon à corriger le coût des différentes options de gestion des déchets. Ceci pourrait inclure des certificats négociables, la coordination de taxes nationales sur la mise en décharge, la promotion de systèmes de tarification ("pay-as-you-throw" schemes) et rendre les producteurs responsables du recyclage; s'assurer que le recyclage soit tant facile que propre. Dans certains cas, la mise en œuvre de la législation européenne en matière de déchets a pu conduire à des charges inutiles pesant sur l'industrie. De tels cas doivent être identifiés et résolus. De plus, des approches communes pourraient faire en sorte que l'industrie du recyclage

utilise les meilleures techniques disponibles.

## Déchets: Emballages et Déchets d'Emballages

La directive 94/62 sur les déchets d'emballage vise à harmoniser les mesures nationales concernant la gestion des emballages et des déchets d'emballages afin de prévenir leur incidence sur l'environnement de tous les États membres ou de réduire une telle incidence, assurant ainsi un niveau élevé de protection environnementale. L'accord auquel est parvenu le comité de conciliation suite à la procédure de codécision surmonte les derniers obstacles dans un long débat sur la révision de la directive de 1994 sur les emballages et les déchets d'emballages. Le débat final a surtout mis l'accent sur deux aspects: fallait-il ou non considérer que l'incinération des déchets d'emballages constituait une récupération, et la date limite fixée pour la Grèce, l'Irlande, le Portugal et les pays adhérents pour atteindre les objectifs de la directive. Des jugements récents de la Cour européenne de justice avaient clarifié la situation pour l'incinération des déchets municipaux dans des incinérateurs; une telle opération devait être considérée comme une opération d'élimination si le principal objectif de l'opération était d'éliminer les déchets. La valorisation de l'énergie contenue en tant que chaleur ou électricité ne modifierait pas cette classification. Ce qui signifie également que les déchets d'emballage incinérés dans de telles installations ne pourraient plus être comptés dans les objectifs de valorisation de la directive emballages. Plusieurs États membres avaient utilisé l'incinération comme faisant partie de leur stratégie pour atteindre les objectifs UE et, maintenant, avec cette nouvelle interprétation, ils n'atteindraient plus les objectifs. La solution trouvée permet aux États membres de continuer à compter l'incinération pour réaliser les objectifs UE de valorisation mais prévoit également une révision générale de la question dans le cadre de la stratégie thématique de l'UE sur la prévention de la production de déchets et leur recyclage; Dans un compromis entre le Parlement européen et le Conseil, la date limite fixée pour la Grèce, l'Irlande et le Portugal pour atteindre les objectifs a été portée à 2011. Ceci réduit le retard supplémentaire par rapport aux 12 autres États membres de quatre à trois ans. La date limite pour les pays adhérents sera fixée par une nouvelle proposition que la Commission a l'intention de publier. En vue de l'adhésion prochaine, les nouveaux pays membres pourront participer pleinement au processus de prise de décision en ce qui concerne leurs périodes de transition.

La définition de l'emballage est interprétée différemment au niveau national et, au fil des ans, cela a mené à de nombreuses discussions et actions en justice. Pour l'industrie textile, le dilemme de l'interprétation a des conséquences pour le statut des cônes, tubes et ensouples qui font partie intégrante du processus de production et ne doivent pas être considérés comme des déchets d'emballages. Ces dernières années, l'industrie textile a dû s'attaquer aux implications d'une telle situation. L'objectif d'Euratex est d'exclure ces matériaux en tant qu'exemple d'emballage de l'annexe 1 à la directive 94/62. C'est objectif pouvait être atteint avec la formulation de l'amendement n°47 du Parlement européen: "des tubes et rouleaux sur lesquels un matériau souple est embobiné ne constituent pas un emballage". Au Conseil européen, seules la Belgique et la Finlande étaient en faveur de cet amendement. Le Conseil du 7 mars 2003 a adopté une prise de position commune qui ne nous satisfait pas pleinement. Il n'a pas été considéré que l'amendement 47 du Parlement européen était une question qui pouvait être réglée de façon utile à l'aide d'une adaptation technique de la directive.

## Aperçu des Principales Modifications

	Directive 1994	Proposition 2001 de la Commission	Accord de conciliation
Dates limites	EU 12: 2001 GR, IRL, P: 2005 États adhérents: différentes périodes de transition (traité d'adhésion)	EU 12: 2006 GR, IRL, P: 2009 États adhérents: prévue après la fin des négociations d'adhésion	EU 12: 2008 GR, IRL, P: 2011 États adhérents: à fixer dans une nouvelle proposition
Objectif de récupération	50-65%	60-75%	60% (pas de maximum; incinération avec récupération d'énergie peut compter)
Objectif de recyclage	25-45%	55-70%	55-80%
Objectifs pour les différents matériaux	Tous matériaux 15%	Verre 60% Papier 55% Métaux 50% Plastiques 15% Bois --	Verre 60% Papier 60% Métaux 50% Plastiques 22.5% Bois 15%

## Usage Durable des Ressources Naturelles

La Commission européenne a l'intention de lancer un débat sur un cadre pour l'utilisation des ressources qui étaye la stratégie de développement durable de l'UE. La Commission européenne décrit les principales caractéristiques d'une future stratégie, se fondant sur les politiques existantes, mais elle ne propose pas de mesures spécifiques à cet effet. Ce sera fait dans la stratégie finale qui doit être présentée en 2004. La stratégie en matière de ressources viserait une réduction des incidences environnementales, ainsi qu'à donner les moyens aux économies en expansion d'utiliser les ressources de manière efficace, tant du point de vue économique que du point de vue environnemental. Ce découplage est l'objectif primordial auquel cette stratégie contribuera. Il sera nécessaire de s'assurer que la politique qui influence directement ou indirectement l'utilisation des ressources atteint un équilibre entre les piliers économique, environnemental et social du développement durable. Ce sera un long processus. La stratégie doit déterminer, à n'importe quel moment, quelles ressources posent le plus de problèmes. La stratégie comprendra trois éléments stratégiques qui seront constamment d'application pendant toute sa durée. D'abord, la collecte des connaissances, ensuite l'utilisation des ressources naturelles est influencée par de nombreuses politiques environnementales. Troisièmement, l'intégration dans les politiques de l'Union. La stratégie veillera à accroître l'intégration des questions environnementales liées aux ressources dans d'autres politiques qui ont une influence sur les incidences environnementales de l'utilisation des ressources naturelles. La Commission européenne, au cours d'un processus ouvert et collaboratif dans lequel les parties prenantes seront impliquées, développera une stratégie globale qui sera proposée en 2004. Un forum consultatif sera mis sur pied pour diriger le processus d'élaboration de la politique. Des groupes de travail seront également établis pour traiter de questions clés ou de questions concernant des ressources spécifiques, et pour les analyser de la triple perspective du développement durable (environnemental, économique et social).

## L'Eau

Le 7 mai 2003, la Commission a adopté une communication sur les priorités 2003-2006 de la stratégie pour le marché intérieur (COM(2003)238). La communication indique que " les services de la Commission procéderont à une analyse de la situation juridique et administrative dans le secteur de l'eau et des eaux usées. Cela inclura une analyse des aspects concurrentiels dans le plein respect des garanties du traité concernant les services d'intérêt économique général, ainsi que des dispositions relatives à l'environnement." Cela fait suite à une étude récente sur la concurrence dans le secteur de l'eau qui a été réalisée pour la DG Concurrence. L'une des mesures initiales que la CE aimerait prendre est la collecte d'informations sur le secteur de l'eau réalisée auprès d'utilisateurs industriels intensifs de l'eau et/ou les organisations les représentant.

## AFFAIRES SOCIALES

Dans le domaine des affaires sociales, les activités d'EURATEX peuvent se diviser en deux volets: le dialogue social d'une part, sous forme de deux ou trois réunions par an avec la Fédération Syndicale européenne du textile, de l'habillement et du cuir (FSE – THC), et, d'autre part, une série d'autres questions plus diverses. Cette année, les partenaires sociaux ont participé à deux réunions du Comité du Dialogue social: les 10 mars et 3 septembre, à Bruxelles.

Parmi les différents dossiers à l'ordre du jour, les partenaires sociaux ont discuté:

- Du rapport des services de la Commission sur la communication sur le secteur textile/habillement (29/10/2003)
- De la préparation et du suivi de projets conjoints dans le cadre du programme Leonardo et de la ligne budgétaire B3-4000 allouée au Dialogue social européen.
- De la préparation d'un éventuel groupe de travail conjoint Euratex/FSE - THC en vue d'élaborer ensemble un questionnaire pour les différents niveaux des dialogues sociaux sectoriels.

Les principales questions sociales abordées en 2003 ont été:

### 1. Projet du Guide Commun sur les Marchés Publics

Le projet européen conjoint d'Euratex (représentée par PROMPTEX) avec son partenaire social FSE – THC en vue d'élaborer un guide pour promouvoir la qualité dans les marchés publics a été clôturé en décembre 2002. Le projet de guide a été finalisé et présenté aux partenaires au cours d'une réunion qui s'est tenue à Paris, le 5 mars 2003. Ces principes directeurs mettent en exergue les difficultés liées à la préférence du prix le plus bas en tant que critère essentiel. Ils soulignent également l'importance de certaines normes existantes, telles que la Convention 94 de l'OIT, la jurisprudence de la Cour européenne de justice qui accepte la prise en compte de critères sociaux pour l'attribution des marchés, et les débats en cours auprès du PE et du Conseil. Ces recommandations seront utiles pour aider les autorités publiques à choisir le meilleur rapport qualité/prix. Promptex a exprimé son intention d'entamer une "tournee" pour promouvoir ce texte dans différents pays et a déjà organisé une conférence en Belgique et en France.



Stéphanie  
LE BERRE

### 2. Projet Pilote Européen sur la Mise en Œuvre du Code de Bonne Conduite en Turquie

Euratex, en étroite collaboration avec son membre turc et avec les syndicats européens et turcs, a accepté de participer à un projet européen élaboré par l'OIT pour une meilleure mise en œuvre du code sectoriel de bonne conduite en Turquie. Ce projet vise à démontrer les liens entre la qualité, la productivité et les relations entre les travailleurs et les employeurs, et par le biais d'un programme d'éducation et de développement destiné à la fois au personnel de direction et aux travailleurs, il vise à leur procurer les compétences et les outils nécessaires pour atteindre leurs objectifs et améliorer les perspectives d'avenir. Étant donné que la majorité des travailleurs dans le secteur textile/habillement sont des femmes, il convient de tenir particulièrement compte de leurs besoins. Vu les dimensions transversales des problèmes qui se présentent, leur lien avec les principes et droits fondamentaux du travail et l'implication directe à la fois des travailleurs et des employeurs, le projet a nécessité un input de l'ACTRAV, de l'ACT/EMP et de SECTOR. Euratex a plus particulièrement participé au comité de pilotage, en collaboration avec le syndicat FSE - THC, et a aidé à superviser le développement des modules, la sélection des experts et a été consultée par l'OIT à plusieurs reprises pendant la mise en œuvre du projet. Le projet a été présenté à la Commission européenne pour recevoir un financement de la ligne budgétaire B3-4000 (information, consultation et participation des représentants et des entreprises).

### 3. Projet Pilote Leonardo pour Développer de Nouveaux CD ROM Européens pour la Formation Textile: EUOTT

EURATEX a exprimé son vif intérêt pour les objectifs d'une proposition présentée par la "Confederation of British Wool Textiles" dans le cadre d'un projet pilote Leonardo en vue d'élaborer de nouveaux CD-ROM européens pour la formation textile et de développer un nouveau module d'apprentissage destiné à la bonneterie et à la production de tapis et qui sera transférable à tous les pays partenaires. Euratex a accepté de participer au Groupe de discussion et de diffusion afin de s'assurer que les résultats du projet soient utilisés par les groupes cibles, les secteurs cibles et les utilisateurs potentiels. Le projet a été accepté par la Commission européenne. La durée de ce projet est de deux ans à partir d'octobre 2003.

### 4. Invitation du FSE - THC dans le Cadre de son Projet N.E.T., Rome

Notre partenaire social FSE - THC nous a invité à présenter les résultats du dialogue social européen au cours d'une réunion organisée dans le cadre d'un projet s'intitulant "N.E.T. un cadre de négociations collectives pour les travailleurs européens du secteur textile-habillement" Au cours de cette réunion, Euratex a rappelé clairement aux personnes présentes le mandat strictement limité de la fédération dans ce domaine, et a également rappelé les différentes questions intéressantes dans d'autres domaines (questions de formation, questions économiques, code de conduite, etc.) examinées par les partenaires sociaux depuis le début de leur dialogue.

## 5. Conférence Européenne sur la Responsabilité Sociale des Entreprises – Venise - 13-14/11/2003

Euratex, à la demande de l'UNICE, a participé à la troisième conférence sur la responsabilité sociale des entreprises, organisée par la présidence italienne avec le soutien de la Commission européenne. Des représentants des États membres et, pour la première fois, des pays adhérents, ont procédé à des échanges d'expérience, de connaissances et de meilleures pratiques en matière de politiques des pouvoirs publics visant à promouvoir la RSE. Cette conférence européenne s'adressait à tous les gouvernements, syndicats, ONG, entreprises, employeurs européens, en mettant plus particulièrement l'accent sur les PME. Au cours de cette conférence, la présidence italienne a exprimé son désir de travailler à la définition d'un cadre européen commun pour évaluer les initiatives RSE et, plus particulièrement, pour développer des lignes directrices et critères acceptés par tous en vue de l'auto-évaluation, de l'évaluation, de la présentation des résultats et de l'assurance RSE. Euratex a participé à l'atelier spécifique consacré aux PME et a surtout mis l'accent sur les difficultés financières et pratiques rencontrées par les PME du textile et de l'habillement pour promouvoir les initiatives RSE.

### TEXTILES TECHNIQUES

(Stéphanie LE BERRE)

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 mars 2003, Euratex a décidé de créer un nouveau groupe de travail consacré aux textiles techniques (TT). L'un des objectifs de ce groupe de travail sera de trouver une définition appropriée des textiles techniques, et également de cerner leur importance économique et sociale en Europe. En outre, le groupe de travail devra élaborer un plan d'action pour ses activités futures au niveau européen. Les Directeurs Généraux des membres d'Euratex ont désigné M. Fa Quix, Directeur Général de FEBELTEX, comme président de ce nouveau groupe de travail. Grâce au dynamisme et à l'enthousiasme de ses participants, trois réunions ont été organisées en 2003. La première réunion a eu lieu à Bruxelles, le jeudi 12 juin, et les différents participants ont accepté de traiter de trois points d'action dans le futur immédiat:

- Collecte de données et chiffres sur le nombre d'entreprises, nombre de personnes employées, chiffre d'affaires, part des textiles techniques dans l'industrie textile, et trois applications principales des textiles techniques dans chaque pays.
- Annuaire UE d'entreprises produisant des textiles techniques, sur base de l'input national (annuaires nationaux) mais sur une plate-forme commune (la Foire de Francfort constituerait une bonne base). Il est essentiel que la coopération entre Euratex et ETT soit organisée afin d'éviter tout double emploi et qu'il y ait seulement un annuaire UE pour les TT;
- Chaque association de pays et de branche fera de son mieux pour obtenir des informations sur le travail en réseau qui est tellement important dans ce domaine.

Cette première réunion ayant été couronnée de succès, Euratex a décidé d'organiser une autre réunion, le 17 septembre, à Bruxelles. Afin de préparer cette seconde réunion, deux questionnaires ont été envoyés aux membres d'Euratex:

- Le premier sur tous les éléments concernant les textiles techniques dans chaque pays européen.

- Le second sur le travail en réseau dans le domaine des textiles techniques, qui donne l'occasion de développer le rôle de ces partenaires.

La troisième réunion du groupe de travail "Textiles techniques" a eu lieu à Milan, le 5 Novembre, en même temps qu'une conférence sur "construire l'avenir avec des textiles interactifs", organisée par l'association TEXCLUBTEC (cette conférence constitue la première étape d'un plan d'action pour stimuler le développement de textiles techniques et novateurs, et entend attirer l'attention sur les textiles techniques, tout en mettant l'accent sur leur rôle interactif avec la société et le marché lors de la définition de produits et d'applications novatrices). Lors de cette réunion, les participants se sont concentrés sur l'élaboration d'un annuaire européen pour identifier les fournisseurs de textiles techniques et marchés potentiels, sur l'instauration d'un travail en réseau entre toutes les parties concernées par les textiles techniques (entreprises, centres de recherche, autres secteurs...), et sur la validation de la définition et les chiffres clés concernant les textiles techniques dans les différents pays. Ils ont également convenu d'organiser une conférence européenne sur les textiles techniques sous les auspices d'Euratex, qui se tiendrait à Bruxelles fin 2004 ou début 2005 pour promouvoir l'image de marque de ce secteur spécifique.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(Stéphanie LE BERRE)

Six questions clés ont dominé l'agenda "propriété intellectuelle" au cours des derniers mois de 2003 et du début de 2004..

#### 1- Douanes UE et Lutte contre les Contrefaçons:



L'exposition sur la  
contrefaçon –  
Parlement Européen,  
janvier 2004

#### UN NOUVEAU RÈGLEMENT DOUANIER UE POUR LUTTER CONTRE LES CONTREFAÇONS:

Euratex a collaboré étroitement avec la DG Taxud de la Commission UE pour lutter contre les contrefaçons et la piraterie en 2003. Suite à plusieurs réunions avec les parties prenantes et la Commission, la DG TAXUD a décidé de prendre en compte plusieurs recommandations et remarques de l'industrie et a publié, en janvier 2003, une proposition pour un nouveau règlement douanier de l'UE en vue d'améliorer la situation. La proposition de règlement, qui vient en remplacement du règlement existant (CE) n° 3295/94, représente une avancée majeure dans la lutte contre la piraterie et les contrefaçons en tenant également compte des intérêts et spécificités des PME du textile et de l'habillement.

Le nouveau règlement douanier CE (1383/2003) a finalement été adopté par le Conseil de l'UE, le 22 juillet 2003; il entrera en vigueur le 1er juillet 2004 et remplacera le règlement existant (3295/94/EC). Il énonce les conditions dans lesquelles les autorités douanières peuvent intervenir lorsque des marchandises sont soupçonnées de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle. L'objectif de ce règlement est de clarifier la loi, d'étendre sa portée aux nouveaux droits de propriété intellectuelle, de rendre les règles plus accessibles aux titulaires des droits et de fournir un instrument juridique plus efficace pour lutter contre ce type de fraude.

Les principales recommandations faites antérieurement par Euratex à la Commission dans ce domaine ont été incorporées dans ce nouveau règlement.

### **SAISIES TEXTILE/HABILLEMENT SANS PRÉCÉDENT AUX DOUANES DE L'UE**

L'amélioration des aspects juridiques, combinée à de nouvelles initiatives pratiques, a permis d'obtenir des résultats statistiques sans précédent en 2001 et 2002. Les données figurant dans le rapport de la DG TAXUD pour 2002 démontrent toute l'ampleur du phénomène de la contrefaçon, particulièrement dans le domaine textile/habillement. En effet, les chiffres pour le textile/habillement ont doublé depuis 2001, les plus fortes augmentations étant celles notées dans le domaine des accessoires (ceintures, lunettes, sacs). Si l'on considère le montant total des marchandises piratées et de contrefaçon saisies en 2002, les articles et accessoires d'habillement représentaient 9,2 millions (contre 4,7 millions en 2001). Les produits textiles et d'habillement demeurent, et de loin, les produits qui génèrent le plus grand nombre de procédures douanières, à savoir 4380 procédures en 2002 (sur un total de 7553 procédures, donc plus de la moitié de toutes les interventions douanières).

**Produits de contrefaçons T/H confisqués en 2002** (source: DG TAXUD)

	2001	2002	%
Total de quantité de Produits interceptés	94.421.497	84.951.039	- 10 %
Quantité de produits textiles Interceptés	4.782.672	9.243.074	+ 93 %
Dont: Nombre d'articles de sports	340.432	378.252	+ 11 %
Et: Autres vêtements	1.795.834	3.067.583	+ 71%
Et: Accessoires de vêtements (sacs, ceintures, verres ...)	2.642.406	5.797.238	+ 119%
Total Nombre de procédures	5.056	7.553	+ 49%
Nombre de procédures pour T/H	2.628	4.380	+ 67%

### **SÉMINAIRES DES DOUANES DE L'UE CONTRE LA CONTREFAÇON**

Parallèlement à cet effort législatif, la Commission a également organisé, conjointement avec les milieux professionnels, un nombre croissant de séminaires pratiques, cours de formation et échanges de fonctionnaires pour déterminer quelle est la meilleure protection possible aux frontières existantes de l'Union. Les futurs États membres ont été impliqués dans ce processus. Vu l'input précieux de l'industrie dans ce domaine, la Commission a invité EURATEX à participer activement à l'élaboration des séminaires douaniers opérationnels de l'UE. Euratex a participé à ces séminaires et plus particulièrement à celui organisé à Bruxelles, du 27 au 29 octobre 2003. Ce séminaire, qui faisait partie du programme douanier 2007 de la Commission, a rassemblé des experts opérationnels et des spécialistes du commerce et de l'industrie, y compris des agents des douanes de plus de 30 pays. Cette expertise combinée a été mise à profit pour développer de nouvelles façons de s'attaquer au commerce illégal des produits de contrefaçon. Euratex avait déjà participé à certains des nombreux séminaires organisés sous les auspices du programme douanier 2002 (Bercy en novembre 2000 et Athènes en juin 2002) regroupant des experts des secteurs législatifs et opérationnels, des titulaires de droits et des associations interprofessionnelles. Ces manifestations visaient également à améliorer les procédures douanières en prévoyant une action de suivi en vue d'identifier les meilleures pratiques, d'améliorer l'échange d'informations et les méthodes de travail utilisant l'analyse du risque.

### **2- Suivi du Livre Vert contre la Contrefaçon: Projet de Directive de l'UE:**

Après deux ans d'attente, la DG MARKT de la Commission européenne a finalement publié, en janvier 2003, une proposition de directive sur l'application des droits de propriété intellectuelle dans l'Union européenne (s'intitulant directive de l'UE "relative aux mesures et procédures visant à assurer le respect des droits de propriété intellectuelle"). Les objectifs de la proposition sont l'harmonisation des législations nationales sur la façon d'appliquer les droits de propriété intellectuelle de manière à créer des règles de jeux égales pour les titulaires des droits dans l'UE, et le renforcement des mesures contre les contrevenants afin de dissuader les auteurs de piraterie et contrefaçons. Plusieurs secteurs ont néanmoins exprimé leur déception quant à la faiblesse des sanctions contre les contrevenants, ainsi que leur scepticisme quant à l'efficacité de l'application des droits de propriété intellectuelle suite à cette directive. En théorie, cette proposition doit compléter le nouveau règlement UE 1383/2003 pour faciliter les saisies par les autorités douanières de marchandises de contrefaçon en provenance de pays hors de l'UE. La proposition a dû être soumise au Parlement européen et au Conseil des Ministres de l'UE pour adoption dans le cadre de la procédure de co-décision. Au cours de ce processus, Euratex a collaboré étroitement et de façon continue avec la députée européenne, Mme Janelly Fourtou, rapporteur au Parlement européen pour cette proposition. Le rapport présenté par Mme Fourtou résume les principales remarques déjà exprimées par l'industrie sur cette proposition (recommandant, par exemple, la suppression de la limitation de la portée de la proposition aux infractions commises "à des fins commerciales" ou causant un "dommage important au titulaire du droit") Jusqu'à l'adoption de la directive (en avril 2004), EURATEX a suivi de près les débats tant au niveau du Parlement européen qu'au niveau du Conseil, et a envoyé les commentaires et recommandations appropriés de l'industrie du textile et de l'habillement pour contribuer à l'adoption rapide de cet important document.

### 3- Actions au Niveau du Parlement Européen pour Lutter contre la Contrefaçon:

Comme deux projets de documents communautaires importants contre la contrefaçon - le projet de directive de la DG Markt (procédure de codécision) et le projet de règlement douanier de la DG Taxud (simple avis), étaient sur la table du Parlement européen, EURATEX a renforcé son action de lobbying sur ces questions auprès des parlementaires européens. Ainsi, Euratex a participé à une réunion organisée par Mme Concepcio Ferrer, députée européenne, sur "la lutte contre la contrefaçon et la piraterie textile/habillement" au Parlement européen, le 31 mars. Euratex a également discuté avec certains députés européens, et plus particulièrement avec Mme Janelly Fourtou, rapporteur pour la proposition de directive, de la possibilité d'organiser une exposition sur la contrefaçon et la piraterie au Parlement européen afin de sensibiliser les députés européens à ce phénomène international et de leur faire prendre conscience des risques que cela représente pour les consommateurs, les entreprises textiles et d'habillement et les économies nationales en général. Il était donc nécessaire de sensibiliser le public à ce phénomène de la contrefaçon d'une façon plus didactique, par le biais d'actions et d'interventions illustrées par des échantillons et des exemples concrets de contrefaçon. C'est la raison pour laquelle EURATEX, en collaboration avec d'autres industries (AIM, l'industrie du jouet, l'industrie de la musique...) a eu l'idée d'organiser une exposition sur ce thème au Parlement européen même, en se fondant sur trois concepts principaux:

- La nécessité de sensibiliser le public au fait que la contrefaçon ne touche pas seulement les marques mais également les dessins et modèles, les brevets, les droits d'auteurs, les indications géographiques, les obtentions végétales, etc...
- La nécessité de sensibiliser le public au fait que la contrefaçon ne touche pas seulement les multinationales mais aussi les petites et moyennes entreprises...
- La nécessité de sensibiliser au fait que la contrefaçon s'attaque à tous les secteurs de l'industrie: des jouets aux textiles et à l'habillement, aux pièces de rechange pour les automobiles, aux poudres à lessiver, en passant également par les denrées alimentaires et les produits pharmaceutiques.
- L'exposition s'est étalée sur quatre jours, du 26 au 29 janvier 2004, au moment où le Parlement débattait encore de la proposition de directive sur les mesures visant à assurer le respect des droits de propriété intellectuelle au sein de l'UE (DG Markt).

L'année 2003 a également été celle de l'adoption par le Parlement européen d'une déclaration sur la lutte contre la piraterie et la contrefaçon dans l'UE élargie (le 5 juin) avec les signatures de 321 députés européens obtenues avec le soutien d'Euratex. Cette Déclaration étant seulement la cinquième à avoir été adoptée par le Parlement, le signal politique ainsi envoyé aux institutions européennes est un signal fort. EURATEX encourage fermement ses membres à l'utiliser pour leur propre lobbying et leurs activités de publicité.

### 4- Activités d'EURATEX Concernant "l'Acquis Communautaire" en Matière de DPI:

Comme les pays candidats devront encore faire des efforts de restructuration pour se conformer aux critères de l'adhésion à l'UE, y compris la capacité à faire face à la pression de la concurrence, aux forces du marché et au rapprochement de leur législation avec l'acquis communautaire, Euratex a accepté de contribuer activement à la diffusion de l'information sur l'acquis communautaire dans le domaine des DPI. Ainsi, Euratex a organisé, en collaboration avec TAIEX (Technical Assistance and Information Exchange office; DG Élargissement) et l'industrie du



Lancement du Projet DPI

textile et de l'habillement bulgare, un atelier sur l'acquis communautaire à l'intention du secteur textile/habillement en Bulgarie, à Plovdiv, les 15 et 16 octobre 2003. Avec l'assistance de Mme Ursula Oefinger, conseillère juridique de notre membre allemand, Euratex a présenté la législation UE actuelle portant sur différentes questions, y compris la législation UE concernant les droits de propriété intellectuelle et la lutte contre la contrefaçon et la piraterie. Euratex a également participé à la réunion Bosmip (droits de propriété intellectuelle dans l'UE-25 à l'attention des associations d'employeurs des pays candidats), organisée par le MEDEF (association des employeurs français) à Paris, en Novembre 2003, et concernant la lutte contre la contrefaçon et la piraterie dans l'Union européenne (la proposition de directive pour faire respecter les DPI dans l'UE) et aux frontières extérieures (le nouveau règlement douanier de l'UE de juillet 2003). Euratex a également accepté d'intervenir au nom du secteur textile/habillement au cours d'un séminaire organisé par TAIEX, en octobre, à Bruxelles, s'intitulant "Workshop on consumer risk from fraudulent misrepresentation of goods" (atelier sur les risques que présentent pour les consommateurs les marchandises de contrefaçon). Euratex a tout particulièrement souligné l'importance de tenir compte, prioritairement, des risques économiques et sociaux associés à ce commerce frauduleux.

Euratex a collaboré avec d'autres organisations et associations professionnelles et a participé à diverses manifestations, telle que la conférence internationale du Groupe Anti-Contrefaçon ACG, à Londres, en mai 2003. Cette conférence concernait la détection, les enquêtes et la poursuite d'importants contrefacteurs et pirates: les aspects opérationnels de la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle. Euratex a plus particulièrement présenté de nouveaux aspects juridiques du projet de règlement UE contre la contrefaçon aux frontières extérieures, et a souligné les principales améliorations et principaux avantages pour l'industrie, en particulier pour les PME.

### 5- Projet UE pour les DPI

EURATEX a accepté (avec l'IFPI, représentant l'industrie phonographique) de participer au suivi du projet pilote de R&D "4IPR" (global information system for the fight against counterfeiting) qui vise à créer un réseau paneuropéen offrant un accès adéquat aux sources d'information existantes des organisations du secteur public et du secteur privé travaillant dans le domaine anti-contrefaçon. 4IPR pourrait aider:

- en mettant en réseau des experts opérationnels dans les secteurs privé et public
- à signaler des cas et à fournir aux services répressifs un accès sécurisé aux



données confidentielles des détenteurs de DPI

- à améliorer la disponibilité des informations spécialisées sur la protection et l'application des DPI
- à améliorer l'efficacité des dispositifs de la technologie de sécurité et l'accès aux concepteurs
- à la diffusion d'importants messages de sensibilisation destinés aux consommateurs et au grand public.

4IPR pourrait constituer une plateforme sécurisée et une source d'information unique pour les publics concernés dans l'ensemble de l'Europe. Il intégrerait un réseau d'organisations opérationnelles et serait géré par une société sans but lucratif créée pour sa gestion et son fonctionnement futurs. Il serait accessible à l'ensemble de l'UE, aux États candidats et aux organisations mondiales et services répressifs concernés. Ce nouveau projet a été présenté à la Commission en 2003 pour un démarrage éventuel en 2004.

### **6- Accord ADPIC et Mise en Œuvre des DPI:**

Face à l'accroissement inquiétant en volume et en valeur des violations des droits de propriété intellectuelle (DPI), notamment dans le cadre de la piraterie et de la contrefaçon, et face aux inquiétudes de plus en plus vives des titulaires des droits quant à ces pratiques, la DG COMMERCE a décidé, fin 2002, de démarrer une étude afin d'évaluer la situation dans les pays tiers. Les membres d'Euratex ont contribué à cette étude. En mai 2003, Euratex a envoyé à ses membres une vue d'ensemble des résultats de l'étude effectuée par la DG COMMERCE. Le tableau révélé par les participants indique que la situation est problématique dans de nombreux pays et touche presque tous les domaines de la propriété intellectuelle, englobant une vaste proportion des secteurs industriels et commerciaux des marchandises (et également certains services) de la Communauté. On ne peut pas dire que de tels résultats aient constitué une surprise vu notre expérience et les plaintes que nous recevons constamment de la part des titulaires des droits. Néanmoins, en identifiant plus clairement et de façon plus actuelle les problèmes, l'étude fournit l'occasion d'envisager ce qui peut être fait pour améliorer la situation, et en quels lieux. Euratex est encore en contact avec la DG COMMERCE pour d'éventuelles actions futures destinées à améliorer le niveau de mise en œuvre des DPI dans des pays extérieurs à la communauté européenne.

### **7- Réunions du groupe de travail d'Euratex "Propriété intellectuelle"**

Tenant compte du fait qu'Euratex a travaillé en vase clos en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle (DPI) alors que ces questions deviennent de plus en plus compliquées et requièrent plus d'expertise qu'auparavant, le "Mandate and Review Body" a accepté la proposition de créer un groupe de travail pour traiter des questions DPI.

Euratex a organisé deux réunions en 2003, présidées par Mme. Françoise Benhamou (représentant UFIH). Les principales questions abordées ont été:

- Une discussion sur une stratégie éventuelle d'Euratex dans la lutte contre la contrefaçon
- L'élaboration d'un manuel pratique sur les dessins et modèles communautaires;
- L'élaboration d'une prise de position sur la proposition de directive sur le respect de la propriété intellectuelle dans le marché intérieur;
- L'élaboration d'une prise de position à l'attention de la Commission sur le respect des dispositions ADPIC, et plus particulièrement les dispositions spécifiques aux dessins et modèles textiles (article 25§2).

## LISTE DES MEMBRES

### 1. Organisations Nationales Professionnelles Membres d'Euratex

#### AUSTRIA

Fachverband der Textilindustrie Österreichs – FTO  
Rudolfsplatz 12 –  
A – 1010 Wien – Autriche  
Tel.: 00/43/1/5333.726  
Fax: 00/43/1/5333.726.40  
E-mail: zeyringer@fvtextil.wk.or.at  
Internet: www.textilindustrie.at

Fachverband der Bekleidungsindustrie Österreichs – FBO  
Wiedner Hauptstrasse 63  
A – 1045 Wien – Autriche  
Tel.: 00/43/5/90.900.4903  
Fax: 00/43/5/90.900.4908  
E-mail: office@fashion-industry.at  
Internet: www.fashion-industry.at

#### BELGIUM

Fédération Belge de l'Industrie Textile – Febeltex  
24 rue Montoyer – Bte 1  
B – 1000 Bruxelles – Belgique  
Tel.: 02/287.08.25  
Fax: 02/287.08.61  
E-mail: info@febeltex.be  
Internet: www.febeltex.be

CREAMODA – Belgium Fashion  
Leliegarde 22  
B – 1731 Zellik  
Tel.: 02/238.10.11  
Fax: 02/238.10.10  
E-mail: info@creamoda.be  
Internet: www.creamoda.be

#### CZECH REPUBLIC

Association of Textile-Clothing-Leather Industries  
Asociace Textilního Odevního Kozedelného  
průmyslu – ATOK  
Těšnov 5  
CZ – 110 01 Praha 1 – Czech Republic  
Tel.: 00/420/224/805.341  
Fax: 00/420/224/805.339  
E-mail: kohoutek@atok.cz  
Internet: www.atok.cz

#### DENMARK

Federation of Danish Textile and Clothing  
Birk Centerpark 38 – P.O. Box 507  
DK – 7400 Herning – Denmark  
Tel.: 00/45/97/117.200  
Fax: 00/45/97/117.215  
E-mail: info@textile.dk  
Internet: www.textile.dk

#### ESTONIA

Estonian Clothing and Textile Association – ECTA  
Tartu mtn 63 –  
EE – 10115 Tallinn – Estonia  
Tel.: 00/372/6/115.567  
Fax: 00/372/6/115.568  
E-mail: info@textile.ee  
Internet: www.textile.ee

#### FINLAND

Tekstiili- ja vaatetusteollisuus ry  
Eteläranta 10 –  
FIN – 00130 Helsinki – Finlande  
Tel.: 00/358/9/686.121  
Fax: 00/358/9/653.305  
E-mail: veli-matti.kankaanpaa@finatex.fi  
Internet: www.finatex.fi

#### FRANCE

Union des Industries Textiles – UIT  
37-39 rue de Neuilly – B.P. 121  
F – 92110 Clichy Cédex – France  
Tel.: 00/33/1/4756.3120  
Fax: 00/33/1/4730.2528  
E-mail: uit@textile.fr  
Internet: www.textile.fr

Union Française des Industries de l'Habillement – UFIH  
8 rue Montesquieu  
F – 75001 Paris  
Tel.: 00/33/1/4455.6660  
Fax: 00/33/1/4455.6666  
E-mail: secretariatufih@lamodefrancaise.org  
Internet: www.lamodefrancaise.org

#### GERMANY

Gesamtverband der deutschen Textil- und  
Modeindustrie  
Frankfurter Strasse 10-14 – Postfach 53 40  
D – 65728 Eschborn – Deutschland  
Tel.: 00/49/6196/9660  
Fax: 00/49/6196/42170  
E-mail: eraak@gesamttextil.de  
Internet: www.textile-online.de

Brussels Office:  
rue de l'Amazone 2  
B – 1050 Bruxelles  
Tel.: 02/534.95.95  
Fax: 02/534.96.96  
E-mail: EU-Office@gesamttextil.de

#### GREECE

Hellenic Clothing Industry Association – HCIA  
51 Ermou st. – 3rd Floor  
GR – 10563 Athens  
Tel.: 00/30/210/32.23.811  
Fax: 00/30/210/32.39.159  
E-mail: info@skee.gr

SEPEE  
18a Ermou st.  
GR – 54624 Thessaloniki  
Tel.: 00/30/2310/257.075  
Fax: 00/30/2310/257.076  
E-mail: info@greekfashion.gr  
Internet: www.greekfashion.gr

Athens Office:  
51 Ermou st. – 3rd Floor  
GR – 10563 Athens  
Tel.: 00/30/210/32.23.811  
Fax: 00/30/210/32.39.159  
E-mail: info@skee.gr

#### IRELAND

Irish Clothing & Textiles Alliance – ICATA  
Confederation House – 84/86 Lower Baggot  
Street  
IE – Dublin 2 – Ireland  
Tel.: 00/353/1/605.1529 – 605.1560  
Fax: 00/353/1/638.1529 – 638.1560  
E-mail: susan.doyle@ibec.ie  
Internet: www.ibec.ie/icata

#### ITALY

Associazione Tessile Italiana – ATI  
Viale Sarca N.223 –  
I – 20126 Milano – Italie  
Tel.: 00/39/02/6610.3838  
Fax: 00/39/02/6610.3863-4189-3344  
E-mail: mauro.chezzi@asstex.it  
Internet: www.asstex.it

Sistema Moda Italia – SMI  
Viale Sarca N.223 –  
I – 20126 Milano – Italie  
Tel.: 00/39/02/6411.91  
Fax: 00/39/02/6610.3667-70  
E-mail: costa@sistemamodaitalia.it  
Internet: www.sistemamodaitalia.it

#### LATVIA

Latvian Textile and Clothing Association – LATVIA  
Elizabetes iela 2-420  
Latvia – 1010 Riga  
Tel.: 00/371/948.8338 – 750.0267  
Fax: 00/371/732.6169 – 703.9745  
E-mail: es-auto@bkc.lv  
stragu@latnet.lv

#### LITHUANIA

Lithuanian Apparel and Textile Industry Association  
– LATIA  
Lietuvos aprangos ir tekstilės imonių  
asociacija  
Saltoniskiu 29/3  
Lithuania – 2677 Vilnius  
Tel.: 00/370/5/2790.131  
Fax: 00/370/5/2721.127  
E-mail: latia@latia.lt  
Internet: www.latia.lt

#### NETHERLANDS

Vereniging Textielindustrie Nederland – VTN  
De Schutterij 16 – Postbus 518  
NL – 3900 AM Veenendaal – Pays Bas  
Tel.: 00/31/318/564488  
Fax: 00/31/318/564487  
E-mail: lodiers@textielnet.nl  
Internet: www.textielnet.nl

Ondememersorganisatie voor Mode en Interieur  
– MODINT  
P.O. Box 69265  
NL – 1060 CH Amsterdam – Pays Bas  
Tel.: 00/31/20/512.1416  
Fax: 00/31/20/617.0634  
E-mail: info@modint.nl  
Internet: www.modint.nl

#### NORWAY/NORVÈGE

Association of Textile, Footwear and Sporting Goods  
– TBL Teko  
Oscars gate 20 – Postboks 7072 Majorstua  
N – 0306 Oslo – Norvège  
Tel.: 00/47/22/59.00.00  
Fax: 00/47/22/59.00.06  
E-mail: oh@tbl.no  
Internet: www.tbl.no

#### POLAND

Polish Federation of Apparel & Textiles  
Ul. Kielecka 7,  
Poland – 81-303 Gdynia  
Tel.: 00/48/58/620.9501  
Fax: 00/48/58/621.6923  
E-mail: piot.gdynia@textiles.pl  
Internet: www.textiles.pl

#### PORTUGAL

Associação Têxtil e Vestuário de Portugal – ATP  
Rua Guilhermina Suggia, 224-1º – Sala 8  
P – 4200-318 Porto – Portugal  
Tel.: 00/351/22/507.4250  
Fax: 00/351/22/502.9210  
E-mail: paulo.vaz@atp.pt  
Internet: www.apim.pt



**Associação Nacional das Industrias de Vestuario e Confecção – ANIVEC/APIV**  
National Association of Clothing Manufacturers –  
Av. da Boavista, 3523, 7º  
P – 4100-139 Porto – Portugal  
Tel.: 00/351/22/616.54.70  
Fax: 00/351/22/610.00.49  
E-mail: [rui.silva@anivec.com](mailto:rui.silva@anivec.com)  
Internet: [www.anivec.com](http://www.anivec.com)

**Lisboa Office:**  
Rua Castilho N° 75, 4ºDtº  
Portugal – 1250-068 Lisboa  
Tel.: 00/351/2138/15250  
Fax: 00/351/2138/15258

## SLOVAKIA

**The Textile and Clothing Association of the Slovakian Republic**  
Asociacia Textilneho A Odevneho Priemyslu Sr – ATOP  
Stefanikova 19  
SR – 911 60 Trenčín – Slovak Republic  
Tel.: 00/421/32/7437.811  
Fax: 00/421/32/7431.440  
E-mail: [rokasi@merina.sk](mailto:rokasi@merina.sk)  
Internet: [www.merina.sk/atop](http://www.merina.sk/atop)

## SLOVENIA

**Gospodarska Zbornica Slovenije**  
Chamber of Commerce and Industry of Slovenia, Textiles,  
Clothing and Leather Processing Association  
Dimiceva 9  
SI – 1504 Ljubljana – Slovenia  
Tel.: 00/386/1/5898.286  
Fax: 00/386/1/5898.100-5898.200  
E-mail: [jadranka.marasovic@gzs.si](mailto:jadranka.marasovic@gzs.si)  
Internet: [www.GZS.SI](http://www.GZS.SI)

## SPAIN

**Consejo Intertextil Español – CIE**  
Granvia 670 –  
ES – 08010 Barcelona – Espagne  
Tel.: 00/34/93/318.9200  
Fax: 00/34/93/302.6235  
E-mail: [intertextil@aitpa.es](mailto:intertextil@aitpa.es)  
Internet: [www.consejointertextil.com](http://www.consejointertextil.com)

## SWEDEN

**TEKOindustrierna**  
Box 5510  
S – 11485 Stockholm – Suède  
Tel.: 00/46/8/762.66.62  
Fax: 00/46/8/762.68.87  
E-mail: [teko@teko.se](mailto:teko@teko.se)  
Internet: [www.teko.se](http://www.teko.se)

## SWITZERLAND

**Gesamtverband der Schweizerischen Textil- und Bekleidungsindustrie**  
Beethovenstrasse 20 – Postfach 2900  
CH – 8022 Zürich – Suisse  
Tel.: 00/41/1/289.79.00  
Fax: 00/41/1/289.79.81  
E-mail: [contact@tvs.ch](mailto:contact@tvs.ch)  
Internet: [www.swisstextiles.ch](http://www.swisstextiles.ch)

## UNITED KINGDOM

**British Apparel & Textile Confederation – BATC**  
5 Portland Place –  
GB – London W1B 1PW – United Kingdom  
Tel.: 00/44/20/7636.77.88  
Fax: 00/44/20/7636.75.15  
E-mail: [batc@dial.pipex.com](mailto:batc@dial.pipex.com)  
Internet: [www.batc.co.uk](http://www.batc.co.uk)

## TURKEY

**Turkish Clothing Manufacturers' Association & Turkish Clothing Exporters' Association**  
Mehmet Akif Cad., 1. Sok.,  
Akin Is Merkezi – 2  
NO: 23 Kat: 5 D: 19 Sirinevler  
Turkey – 34510 Istanbul  
Tel.: 00/90/212/639.76.56  
Fax: 00/90/212/451.61.13  
00/90/212/451.61.03  
E-mail: [tgsd@tgsd.org](mailto:tgsd@tgsd.org)  
Internet: [www.tgsd.org](http://www.tgsd.org)

**TUTSIS – Türkiye Tekstil Sanayii İşverenleri Sendikası**  
Turkish Textile Employers' Association  
Visnezade Cami Meydani Sok. Efe Apt. 6/10  
Turkey – 80680 Istanbul  
Tel.: 00/90/212/260.1405-09  
Fax: 00/90/212/258.2974  
00/90/212/227.4003  
E-mail: [info@tekstilisveren.org.tr](mailto:info@tekstilisveren.org.tr)  
Internet: [www.tekstilisveren.org.tr](http://www.tekstilisveren.org.tr)

**ITKIB – Turkish Textile and Apparel Exporters' Association**  
Coban çesme mevkindi  
Sanayi cad.  
Disticaret kompleksi B/blok  
Turkey – Yeni bosna – 34 520 Istanbul  
Tel.: 00/90/212/454.02.00  
Fax: 00/90/212/454.04.09  
E-mail: [info@itkib.org](mailto:info@itkib.org)  
Internet: [www.itkib.org.tr](http://www.itkib.org.tr)

**Brussels Office:**  
rue de la Loi 28 – Bte 17  
B – 1040 Bruxelles  
Tel.: 02/285.43.30  
Fax: 02/285.43.38  
E-mail: [itkib.bxl@skynet.be](mailto:itkib.bxl@skynet.be)

## 2. Organisations de Branches Européennes

**International Rayon and Synthetic Fibres Committee – CIRFS**  
Avenue E. Van Nieuwenhuysse 4 –  
B – 1160 Bruxelles – Belgique  
Tel.: 02/676.74.55  
Fax: 02/676.74.54  
E-mail: [info@cirfs.org](mailto:info@cirfs.org)  
Internet: [www.cirfs.org](http://www.cirfs.org)

**Joint Committee of the Textile Finishing Industry in the E.U. – CRIET**  
c/o VTN – Postbus 518  
NL – 3900 AM Veenendaal – Pays Bas  
Tel.: 00/31/3185/644.88  
Fax: 00/31/3185/644.87  
E-mail: [lodiers@textielnet.nl](mailto:lodiers@textielnet.nl)  
Internet: [www.criet.org](http://www.criet.org)

**Committee of the Cotton and Allied Textile Industries of the E.U. – EUROCOTON**  
24 rue Montoyer – Bte 13  
B – 1000 Bruxelles – Belgique  
Tel.: 02/230.32.39  
Fax: 02/230.36.22  
E-mail: [michele.anselme@eurocoton.org](mailto:michele.anselme@eurocoton.org)

**Committee of the Wool Textile Industries in the E.U. – INTERLAINE**  
rue Montoyer 24 – Bte 12  
B – 1000 Bruxelles – Belgique  
Tel.: 02/285.48.99  
Fax: 02/230.60.54  
E-mail: [gmercier.interlaine@euratex.org](mailto:gmercier.interlaine@euratex.org)  
Internet: [www.interlaine.org](http://www.interlaine.org)

**International Association of Users of Artificial and Synthetic Filament Yarns and of Natural Silk – AIUFFASS**  
Poortakkerstraat 98  
B – 9051 Gent/Sint-Denijs-Westrem – Belgique  
Tel.: 09/242.98.20  
Fax: 09/242.98.29  
E-mail: [pvm@gent.febeltex.be](mailto:pvm@gent.febeltex.be)

**European Carpet Association – ECA**  
24 rue Montoyer – Bte 6  
B – 1000 Bruxelles – Belgique  
Tel.: 02/280.18.13  
Fax: 02/280.18.09  
E-mail: [paulette.de.wilde@euratex.org](mailto:paulette.de.wilde@euratex.org)

**International Federation of Sewing Thread Manufacturers – F.I.F.**  
La Maison Des Professions – 40 Rue Eugene Jacquet – Sac Postal 15  
F – 59708 Marcq en Baroeul Cédex – France  
Tel.: 00/33/320/992.434  
Fax: 00/33/320/650.638  
E-mail: [Jacques\\_DUFOUR.UITNORD@textile.fr](mailto:Jacques_DUFOUR.UITNORD@textile.fr)  
Internet: [www.textile.fr](http://www.textile.fr)

**European Linen and Hemp Confederation – C.E.L.C.**  
rue du Louvre 15 – Bâtiment 3 – Escalier A  
F – 75001 Paris – France  
Tel.: 00/33/1/4221.0235  
Fax: 00/33/1/4221.4822  
E-mail: [celc.sg@wanadoo.fr](mailto:celc.sg@wanadoo.fr)  
Internet: [www.mastersoffinen.com](http://www.mastersoffinen.com)

**European Liaison Committee of Twine, Rope and Netting Industries – EUROCORD**  
rue de Monceau 47 –  
F – 75008 Paris – France  
Tel.: 00/33/1/5375.1004  
Fax: 00/33/1/5375.1002  
E-mail: [eurocord@eurocord.com](mailto:eurocord@eurocord.com)  
Internet: [www.eurocord.com](http://www.eurocord.com)

**European Ribbon, Braid and Elastic Fabrics Association – AERTEL**  
Poortakkerstraat 98  
B – 9051 Gent/St. Denijs-Westrem  
Tel.: 09/242.98.20  
Fax: 09/242.98.29  
E-mail: [pvm@gent.febeltex.be](mailto:pvm@gent.febeltex.be)

**International Liaison Committee for Embroideries, Curtains and Laces – CELIBRIDE**  
Rudolfplatz 12  
A – 1013 Wien – Autriche  
Tel.: 00/43/1/53337.26.36  
Fax: 00/43/1/53337.26.40  
E-mail: [zeyringer@fvtextil.wk.or.at](mailto:zeyringer@fvtextil.wk.or.at)

### 3. Membres Associés et Correspondants

**Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement – AMITH**  
92 Angle Bd. Moulay Rachid et Rue Ibn Attir  
Maroc – 20000 Casablanca – Maroc  
Tel.: 00/212/22/94.20.84 – 85 – 86  
Fax: 00/212/22/94.05.87  
E-mail: [a.berrada@amith.org.ma](mailto:a.berrada@amith.org.ma)  
Internet: [www.amith.org.ma](http://www.amith.org.ma)

**Bellegprom**  
K. Tsetkin 16  
Republic of Belarus – 220050 Minsk  
Tel.: 00/375/17/220.3065  
Fax: 00/375/17/220.1630  
E-mail: [bellegprom@tut.by](mailto:bellegprom@tut.by)  
Internet: [www.bellegprom.by](http://www.bellegprom.by)

**European Textile Services Association (ETSA)**  
24 rue Montoyer – Bte 7  
B – 1000 Bruxelles – Belgique  
Tel.: 02/282.09.90  
Fax: 02/282.09.99  
E-mail: [etsa@etsa-europe.org](mailto:etsa@etsa-europe.org)  
Internet: [www.etsa-europe.org](http://www.etsa-europe.org)

**Fédération Européenne pour la Promotion des Marchés Publics (PROMPTEX)**  
37-39 rue de Neuilly –  
F – 92113 Clichy Cédex – France  
Tel.: 00/33/1/4756.3085  
Fax: 00/33/1/4756.3086  
E-mail: [facim@wanadoo.fr](mailto:facim@wanadoo.fr)

**Fédération Nationale du Textile Tunisien**  
116 Avenue de la Liberté  
Tunésie – 1002 Tunis Belvédère  
Tel.: 00/216/71/780.358  
Fax: 00/216/71/782.154  
E-mail: [fenatex@planet.tn](mailto:fenatex@planet.tn)

**International Confederation of Manufacturers of Furnishing Fabrics – C.I.T.A.**  
Hans Böcklerstraße 205 –  
D – 42109 Wuppertal 1 – Deutschland  
Tel.: 00/49/202/759.730  
Fax: 00/49/202/759.797  
E-mail: [beate.guenther@heimtex.de](mailto:beate.guenther@heimtex.de)  
Internet: [www.c.i.t.a.de](http://www.c.i.t.a.de)

**Marzotto S.p.A.**  
Largo S. Margherita 1 –  
I – 36078 Valdagno (Vi) – Italie  
Tel.: 00/39/0445/42.98.51  
Fax: 00/39/0445/42.95.77  
E-mail: [luca\\_caserta@marzotto.it](mailto:luca_caserta@marzotto.it)  
Internet: [www.marzotto.it](http://www.marzotto.it)

**Miroglio S.p.A.**  
Strada Tagliata 18 –  
I – 12051 Alba (CN) – Italie  
Tel.: 00/39/0173/298.709  
Fax: 00/39/0173/298.548  
E-mail: [c.biancheri@miroglio.com](mailto:c.biancheri@miroglio.com)  
Internet: [www.miroglio.com](http://www.miroglio.com)

**Stork Prints B.V.**  
P.O. Box 67  
NL – 5830 AB Boxmeer – Pays Bas  
Tel.: 00/31/485/599.511  
Fax: 00/31/485/571.286  
E-mail: [christine.veldman@stork.com](mailto:christine.veldman@stork.com)  
Internet: [www.storkprints.com](http://www.storkprints.com)

**Textil Manuel Goncalves SA**  
P.O. Box 14  
P – 4761 Vila Nova de Famalicao Codex – Portugal  
Tel.: 00/351/252/300.400  
Fax: 00/351/252/300.690 – 300.691  
E-mail: [Queiros@tmg.pt](mailto:Queiros@tmg.pt)

**Werner International**  
Warmoesberg 11  
B – 1000 Brussels  
Tel.: 02/725.94.40  
Fax: 02/725.97.07  
E-mail: [wernertex@compuserve.com](mailto:wernertex@compuserve.com)  
Internet: [www.wernerintl.com](http://www.wernerintl.com)

**Woolmark (Europe) Limited**  
1 Valley Drive  
Ilkley  
UK – West Yorkshire LS29 8PB  
Tel.: 00/44/1943/886.210  
Fax: 00/44/1943/886.297  
E-mail: [ian\\_hilton@wool.com](mailto:ian_hilton@wool.com)  
Internet: [www.wool.com](http://www.wool.com)



**L'Organisation Européenne de l'Habillement et du Textile**

rue Montoyer 24 bte 10  
B-1000 Bruxelles  
Tél.: 32.2.285.48.80  
Fax: 32.2.230.60.54  
E-mail: [info@euratex.org](mailto:info@euratex.org)  
[www.euratex.org](http://www.euratex.org)